Valeurs mobilières Les libéraux donneront suite au projet conservateur *Pages A 6 et B 1*

Les centres de **procréation assistée** des hôpitaux dans la mire de Québec *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVII Nº 2 — LE DEVOIR, LE MARDI 12 JANVIER 2016 — 1,30 $ + taxes = 1,50 $

NIKLAS HALLE'N AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans le quartier de Brixton, à Londres, les amoureux de l'œuvre de David Bowie ont défilé par milliers lundi devant la murale reproduisant la couverture de l'album *Aladdin Sane*. Des fleurs, des mots et des dessins y ont été déposés afin d'honorer l'artiste décédé d'un cancer du foie. En soirée, le rassemblement s'est transformé en fête alors que plus de 2000 fans ont notamment entonné *Space Oddity* et dansé sur les chansons de leur idole.

Éloge à l'homme venu d'ailleurs

Deux jours après sa dernière réincarnation de génie, David Jones dit Bowie s'est «éteint doucement»

SYLVAIN CORMIER

Bowie mort? Je n'y ai pas cru, à trois heures du matin. La nuit, des fois, le rêve vire au cauchemar, ça dérape vers l'insupportable, alors le corps réagit, on revient au sommeil léger, on change la fin, et puis on se rendort. Ça s'est passé un peu comme ça, l'annonce du décès de David Bowie, que les réseaux sociaux ont relayée jusque dans mon lit, quelque part entre dimanche et lundi, au moment même où j'allais me déconnecter de Facebook: incrédulité, refus, déni.

Même pas la douleur, pas sur le coup. Méfiance, surtout. Ne nous a-t-on pas déclaré Joni Mitchell morte il n'y a pas si longtemps? *«Le chanteur britannique David Bowie, légende du rock, emporté à 69 ans par le cancer après un combat de 18 mois»,* vraiment? Succomber deux jours après son anniversaire et la sortie de l'extraordinaire *Blackstar,* c'était pas de la mise en scène un peu télégraphiée? Une mort théâtralisée? Encore le coup de Ziggy Stardust et son *Rock'n'Roll Suicide*, 43 ans après le spectacle à l'Hammersmith Odeon de Londres où la vedette mettait à mort son personnage? On pense à de drôles de choses, au bord du sommeil. On oublie l'opération au cœur en 2004, le Bowie loin des scènes, plus ou moins retiré, le Bowie de la santé

VOIR PAGE A 8 : **BOWIE**

Lire aussi › **Mode, danse, théâtre, cinéma,** David Bowie était un artiste multidisciplinaire. *Pages B 7 et B 8*

Réforme des commissions scolaires

Le départ du ministre Blais réclamé

Le milieu de l'éducation anglophone en appelle au bon sens du premier ministre

PHILIPPE ORFALI

Affolé par l'intention du gouvernement Couillard de limiter l'étendue des consultations populaires sur la réforme des commissions scolaires, le milieu de l'éducation anglophone se mobilise, en appelant au *«bon sens du premier ministre»* pour ouvrir celles-ci à tous… et confier le portefeuille de l'Éducation à un nouveau ministre, après des mois d'affrontements avec François Blais.

François Blais

Moins d'un an après l'arrivée de M. Blais à l'Éducation, les relations sont aujourd'hui si tendues entre le titulaire du portefeuille et le milieu dont il a la charge qu'un renouveau s'impose, à la veille de l'étude du projet de loi 86 et alors qu'un remaniement ministériel semble imminent.

Ce constat, c'est celui d'un nombre croissant de membres de la communauté anglo-québécoise, préoccupés par les répercussions possibles du projet de loi sur la réforme des commissions scolaires. On s'inquiète aussi du fait que Québec, plutôt que d'ouvrir les consultations à tous comme c'est habituellement le cas, ait opté pour des *«consultations particulières»*, où les intervenants seront choisis par le gouvernement et les autres partis. Le projet de loi 86 abroge les élections scolaires et remplace le conseil des commissaires par un conseil scolaire formé de parents et de membres du personnel et de la communauté.

VOIR PAGE A 8 : **ANGLOPHONES**

Aujourd'hui

Actualités › **Une idée suicidaire.** Notre chroniqueur Michel David analyse la stratégie nationaliste de la Coalition avenir Québec. *Page A 3*

Actualités › **L'aide médicale à mourir en Cour suprême.** Qui devrait autoriser quelqu'un à mettre fin à ses jours? *Page A 3*

Actualité › **Un hiver avec Félix Leclerc.** La fonte des glaces… au coin de la rue. *Page A 2*

Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ALBERTO PIZZOLI AGENCE FRANCE-PRESSE

Le pape François

La miséricorde pour sauver l'Église

Le premier ouvrage personnel du pape François paraît

LOUIS CORNELLIER

Gros lancement, cette semaine, dans le monde catholique, qui annonce une grosse année à venir au Vatican. Livre d'entretiens du pape François avec le vaticaniste italien Andrea Tornielli, *Le nom de Dieu est miséricorde* sera disponible, jeudi, dans 84 pays et en 6 langues (italien, français, anglais, allemand, portugais et espagnol).

Ce livre, par lequel Tornielli dit vouloir *«mettre en lumière le cœur de François, son regard»*, est le premier ouvrage tout à fait personnel du pape argentin — les encycliques relevant plutôt d'un travail collectif — et vise à lancer avec force le jubilé de la Miséricorde, une année sainte extraordinaire, soulignant le cinquantenaire de la conclusion de Vatican II. Dans la Bulle d'indiction du jubilé, publiée en avril 2015 et reproduite dans ce livre, François précise que *«l'Église ressent le besoin de garder vivant cet événement»* dont un des messages essentiels était *«qu'il fallait parler*

VOIR PAGE A 8 : **PAPE**

Syrie

L'aide humanitaire arrive à Madaya

FLORENCE SARA G. FERRARIS

Alors que les premiers camions d'aide humanitaire entraient lundi à Madaya, une ville syrienne assiégée depuis plus de six mois par l'armée où plus de 40 000 personnes sont en proie à une famine meurtrière, une poignée de survivants ont été autorisés à quitter la ville.

Ces premières évacuations, qui devraient commencer mardi, surviennent alors que les Nations unies (ONU) martèlent depuis plusieurs jours la nécessité de procéder à l'évacuation d'urgence des habitants. Plus de 400 civils auraient besoin d'être évacués dans les plus brefs délais, a indiqué l'ambassadeur néo-zélandais à l'ONU à l'issue de consultations à huis clos du Conseil de sécurité.

Chargées de nourriture, de couvertures et de médicaments, les cargaisons d'aide humanitaire arrivées plus tôt dans la journée étaient attendues avec impatience par les habitants en manque de tout. Depuis la fin du mois d'octobre, aucune aide n'avait réussi à pénétrer le périmètre bien gardé de cette petite localité située à une quarantaine de kilomètres de Damas, dans le sud-ouest du pays en guerre.

L'ambiance était fébrile lorsque le convoi commun des Nations unies, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Croissant-Rouge syrien a fait son entrée dans la ville. *«Les gens sont à la fois excités et inquiets. Ils ont besoin de voir l'aide arriver pour y croire,*

VOIR PAGE A 8 : **MADAYA**

ACTUALITÉS

Mort à l'urgence faute d'avoir pu être opéré

Les médecins de St. Mary jugent cette situation « inacceptable »

JESSICA NADEAU

Un homme est décédé d'une rupture d'anévrisme après s'être fait refuser des soins au centre hospitalier St. Mary, révèle le quotidien *The Gazette*. Les médecins dénoncent une décision bureaucratique liée à la réforme du système de santé qui les a empêchés d'opérer l'homme.

«C'est inacceptable, c'est un manque d'éthique qu'un patient soit mort parce que des bureaucrates ont pris une mauvaise décision empêchant un chirurgien qualifié de possiblement sauver la vie d'un homme», dénonce un professionnel de l'hôpital St. Mary en entrevue à la *Gazette*.

Le 2 novembre, un homme s'est présenté à l'urgence de l'hôpital St. Mary, se plaignant de douleurs abdominales. Le septuagénaire, qui était alors inconscient, avait subi une rupture d'anévrisme aortique. À cette étape, seule une opération d'urgence aurait pu lui sauver la vie, expliquent différentes sources au journaliste Aaron Derfel.

Le spécialiste qui procède généralement à ces chirurgies était pourtant disponible pour opérer le patient. Appelé à la salle d'urgence, ce dernier a expliqué à l'équipe qu'il n'avait plus le droit de faire ces opérations en raison d'une décision administrative. En effet, dans la foulée de la réorganisation des soins de santé et la fusion de plusieurs établissements, il a été décidé de ne plus procéder à ces chirurgies à St. Mary et d'envoyer les patients à un autre hôpital.

Les médecins de l'urgence n'étaient pas au courant de cette nouvelle directive. Désemparés, ceux-ci ont transféré le patient en ambulance au centre universitaire de santé McGill, mais l'homme est décédé avant de pouvoir être opéré. Quelque 128 médecins ont écrit à la direction pour dénoncer cette situation, rapportait la *Gazette*.

Compressions

Au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, dont relève l'hôpital St. Mary, on tente de minimiser les faits, sans pourtant les nier. *«La littérature médicale indique que le taux de décès lors de la rupture d'un anévrisme de l'aorte abdominale varie entre 80 et 90%, même si une chirurgie urgente est effectuée»*, écrit la direction dans un communiqué de presse. L'hôpital offre ses condoléances à la famille et se justifie en affirmant qu'il s'agit d'une décision visant à assurer la qualité des soins. *«En aucun temps, l'organisation ne mettra en péril la vie d'un usager pour des raisons administratives ou budgétaires.»*

Pourtant, le 23 novembre dernier, la directrice des services professionnels de l'hôpital St. Mary, Louise Ayotte, faisait un lien direct avec la réforme et les compressions dans une lettre dont la *Gazette* a obtenu copie et que *Le Devoir* a pu consulter lundi. *«La réforme qui a débuté le 1er avril est la plus significative depuis les débuts du système de santé et cela représente un défi supplémentaire pour l'hôpital St. Mary en raison des contraintes budgétaires* [...] *Dans ce contexte, tous les secteurs doivent être évalués de façon objective pour déterminer si des changements sont nécessaires. C'est le cas pour les services de chirurgie vasculaire.»*

De son côté, le cabinet du ministre de la Santé refuse toute responsabilité, affirmant que *«la loi 10* [sur la réforme du système de santé] *n'est pas en lien avec la situation présente»*.

Le Devoir

Nouveau gouvernement, même résultat pour Sylvie Therrien

Celle qui a dénoncé les quotas de l'assurance-emploi lance un cri du cœur à Trudeau

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Pour avoir dénoncé l'existence des quotas de l'assurance-emploi — et plus largement, les politiques conservatrices en la matière —, Sylvie Therrien a été renvoyée de la fonction publique en 2013. Trois ans plus tard, elle lance un cri du cœur à l'endroit du nouveau premier ministre, Justin Trudeau, pour qu'il réhabilite une femme qu'il a encensée.

Au téléphone, la voix de l'ex-fonctionnaire est fatiguée: *«J'ai dit la vérité à la population sur ce qui se passait derrière les portes closes à l'assurance-emploi et j'ai perdu ma job pour ça,* dit Sylvie Therrien. *Depuis trois ans, j'ai été traitée d'une façon incroyable, comme si j'étais une criminelle. Et là, on a un premier ministre qui m'a personnellement félicitée pour ce que j'ai fait, qui voulait m'avoir comme candidate en 2015, mais qui ne fait rien pour corriger cette injustice.»*

Mme Therrien a effectivement été courtisée tant par les libéraux que les néodémocrates en vue des dernières élections. Elle a ainsi rencontré Justin Trudeau en tête-à-tête pour discuter de son intérêt, et elle certifie que le chef libéral a alors été *«très élogieux»* envers elle. *«Il m'a dit: "on vous veut comme candidate non pas malgré ce que vous avez fait, mais à cause de ce que vous avez fait"*, relate-t-elle. *Il m'a dit que c'était un honneur de me rencontrer.»*

Sylvie Therrien

Quotas

Mais près de trois mois après les élections, Sylvie Therrien attend toujours un coup de fil des libéraux qui viendrait donner de la consistance à ces bons mots. *«À mon sens, j'ai été victime de représailles du gouvernement Harper parce que j'ai dénoncé leur politique,* dit-elle. *Il me semble que M. Trudeau devrait poser un geste politique pour réparer ça.»*

Mme Therrien est cette fonctionnaire qui, en janvier 2013, a transmis au *Devoir* des informations démontrant que les enquêteurs des services d'intégrité de Service Canada sont soumis à des quotas de prestations à couper de l'ordre de 485 000$ par année.

Rapidement démasquée, elle a été congédiée en octobre 2013. On lui reprochait d'avoir violé la Politique de communication du gouvernement et le Code de conduite du ministère des Ressources humaines. Le crime? Avoir communiqué à un média des informations protégées.

Une campagne de soutien lancée peu après par le Conseil national des chômeurs a permis de récolter près de 40 000$. Un baume. Mais pour Sylvie Therrien, le mal était fait. Et elle n'a pas retrouvé de travail stable depuis.

Mme Therrien a choisi de contester son congédiement avec l'aide de son syndicat. Mais elle accumule les revers, et il ne lui reste qu'un vague espoir que la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP) annule la décision de Service Canada. Elle y témoignera ce printemps.

Le problème, c'est que la situation dénoncée par Mme Therrien ne constituait pas un acte répréhensible au sens où la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs l'entend.

Au cabinet de M. Trudeau, on rappelle que le gouvernement s'est engagé *«à se pencher sur la question des dénonciateurs afin d'établir si les mesures de protection sont suffisantes»*. Mais on ne veut pas commenter le cas de Mme Therrien, puisqu'il fait l'objet d'un litige devant la CRTEFP.

Le Devoir

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

François Beaumier et son fils Étienne patinent sur le lac aux Castors, sur le mont Royal.

La fonte des glaces… du coin de la rue

Ce texte s'inscrit dans la série Un hiver avec Félix Leclerc qui, jusqu'au 31 mars, explore des mutations, des perspectives, des enjeux sociaux, politiques ou culturels du Québec contemporain tout en faisant un clin d'œil à l'artiste. Aujourd'hui, l'hiver qui fondra sous les patins, sur l'air de *L'eau de l'hiver*.

SARAH R. CHAMPAGNE

Chaque hiver, nous marchons sur les eaux. Les Québécois patinent sur des eaux glacées dans chaque village, dans chaque quartier. Et de ces eaux ont aussi émergé nos plus grands héros sportifs.

Si les glaciologues se penchaient sur chaque couche des patinoires, les coups de patins leur raconteraient des histoires de plaquages sur les bandes, de hanches qui vont côte à côte et d'ecchymoses fessières. *«L'eau de l'hiver est froide»*, mais de moins en moins, devrait-on avouer à Félix Leclerc. Et le torrent qui crie des noms, des noms obscènes, que nous n'entendons pas, est-ce l'alarme des changements climatiques?

La mi-janvier presque arrivée, les contremaîtres des arrondissements montréalais en sont encore à reprendre «l'arrosage» des patinoires. La semaine dernière déjà, le redoux annoncé de la fin de semaine frustrait Robert Gervais, chef de division pour les parcs de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension: *«Au parc Jarry, on a enfin réussi, en date de jeudi, à passer la machine dessus, la Zamboni, pour avoir une glace que je qualifierais de "potable".»* Ces efforts tendus vers une surface dure et lisse sont tombés à plat avec la pluie et le temps plus chaud de cette fin de semaine,

«Il n'y a pas 36 000 façons de faire de la glace. Ça prend du froid et de l'eau», résume M. Gervais. Il vient pourtant de donner maints détails à la journaliste sur la fenêtre météo idéale pour cette réalisation entre l'art et la science.

À toutes les heures de la journée, mais surtout celles de la nuit quand les températures sont plus basses et plus stables, l'équipe de Michael Bouchard court d'une patinoire à une autre, des citernes à sa suite. Arrosage, resurfaçage, déblayage; dans cet ordre ou à l'envers, à répéter jusqu'à ce que l'hiver «pogne».

Cette course quotidienne au froid souffre-t-elle des bouleversements climatiques? *«C'est quand même pas mal instable cette année et les changements de température ne nous permettent pas de garder de belles glaces, ou même de les commencer»*, répond M. Bouchard, contremaître aux parcs du même arrondissement.

Même quand la température passe sous la barre du point de congélation, l'eau déversée *«ne gèle pas automatiquement»*; il faut donc attendre entre chaque couche, ce qui rend la conception longue. Encore faut-il aussi que la surface de base soit dure, en béton ou en asphalte. *«Quand c'est du gazon dessous et qu'on a une saison comme celle-ci, la terre n'a pas gelé bin bin»*, explique M. Gervais. Son collègue renchérit en disant que le sol *«boirait toute l'eau»* et qu'ils doivent donc *«utiliser la neige pour se faire un fond»*. Sans parler de l'étang du même grand parc Jarry, en texture de *«Mr. Freeze»*, disent-ils.

Si au moins, les températures ne descendaient pas si lentement, les épisodes de dégel n'anéantiraient pas les efforts des deux hommes. *«Avec 4 à 6 pouces de glace, on pourrait survivre, mais on en a un seul à Jarry»*, soupire Michael Bouchard. *«C'est patinable* [du moins jeudi et vendredi dernier], *et on va continuer à l'épaissir. Mais emmenez-en du froid!»*, reprend son chef de division.

Saison écourtée

Pendant que les instruments se perfectionnent pour mesurer l'épaisseur et la solidité de la glace en milieu naturel, celle des patinoires de rivières, de canaux et de lacs pourrait disparaître en premier.

L'emblématique canal Rideau à Ottawa, qui se targue d'être la plus longue patinoire du monde, pourrait ainsi voir sa saison décliner de 9 semaines à moins de 7 dès 2020, annonçait un rapport de la Fondation Suzuki déjà en 2009.

Les scientifiques se sont depuis penchés plus sérieusement sur la question. Des chercheurs de McGill et de Concordia ont observé une diminution significative des jours où la température permettait de créer une belle glace entre 1951 et 2005. Leurs modèles de prédiction prévoient que le nombre de jours propices au patin pourrait être réduit à néant dès 2050, dans le cas le plus extrême qu'ils ont observé, soit le sud-ouest du Canada.

Une autre étude, publiée dans *Nature Climate Change* en 2015, l'a aussi confirmé: la saison est déjà plus courte de cinq jours par rapport à 1972. D'ici 2040, elle tombera sous les 50 jours, et durera seulement 28 ou 29 jours en 2090, une prédiction somme toute un peu plus optimiste.

La patinoire constitue un baromètre et un miroir tangibles nous renvoyant au glissement collectif vers le réchauffement. À travers le pays, un réseau citoyen de surveillance observe l'état des fluides, autant dans sa cour arrière qu'au parc du quartier. Comptant plus d'observations que le nombre de stations météo, le site Rinkwatch.org a été mis sur pied par des géographes de l'Université Wilfrid-Laurier, à Waterloo en Ontario, pour documenter la potentielle dissolution des patinoires extérieures.

Devant les inondations, sécheresses ou catastrophes naturelles à venir, la raréfaction des jours de glisse est peut-être le moindre des maux. Mais les patinoires sont cette eau de l'hiver, celle qui calme notre soif de printemps.

Le Devoir

Les infirmières peuvent prescrire certains tests et médicaments

C'est lundi qu'est entré en vigueur un règlement qui permet aux infirmières de prescrire certaines analyses de laboratoire et certains médicaments dans certaines situations cliniques, principalement en santé publique et pour le soin des plaies.

«C'est un moment mémorable», s'est exclamée au cours d'une entrevue la présidente de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, Lucie Tremblay. Cela a pris trois ans de travail et de discussions. *«Il y a un exploit ici»*, a-t-elle ajouté.

Plus précisément, les infirmières pourront prescrire des analyses de laboratoire et des produits, pansements ou médicaments topiques utilisés dans le soin des plaies. De même, les infirmières pourront prescrire des médicaments ayant trait à des programmes de santé publique, en matière de contraception hormonale et d'infections transmissibles sexuellement et par le sang. Elles pourront aussi prescrire des suppléments vitaminiques aux femmes enceintes.

«Ce sont des activités qui ont lieu beaucoup dans la communauté et qui permettent à l'infirmière d'agir là où la population se trouve. Ça évite la duplication de services; ça favorise l'accès aux soins — on pense que c'est le plus grave problème de notre système de santé, alors on déploie tout ce qui est possible de déployer pour faciliter cet accès aux soins», a résumé Mme Tremblay.

La Presse canadienne

Moyens de pression à venir dans les CPE

Les compressions budgétaires que Québec veut imposer dès l'an prochain au réseau des centres de la petite enfance en inquiètent plus d'un. À un point tel que l'Association québécoise des centres de la petite enfance a décidé de mettre un terme aux pourparlers et de lancer une campagne dans le but de faire plier le gouvernement Couillard, selon des informations obtenues par CBC/Radio-Canada. Au programme: lettres aux députés, manifestations et autres moyens de pression qui pourraient culminer par une fermeture partielle ou complète du réseau québécois.

Le Devoir

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

Une idée suicidaire

MICHEL DAVID

Proche conseiller de Gilles Duceppe pendant la dernière campagne fédérale, Stéphane Gobeil était bien placé pour observer la manœuvre des stratèges libéraux, qui ont réussi à arracher une bonne part du vote progressiste au NPD et au Bloc québécois, en exploitant le désir de l'électorat de se débarrasser de Stephen Harper.

C'est essentiellement la même stratégie qu'il propose à son nouvel employeur. Pour empêcher le PLQ et Philippe Couillard de s'installer au pouvoir à demeure, les nationalistes, y compris les souverainistes, devraient se rallier derrière la CAQ.

Les conseillers de François Legault cherchent depuis longtemps le moyen de supplanter le PQ comme solution de remplacement aux libéraux, ce qui suppose de rallier au moins les souverainistes modérés. Pour apaiser la conscience de ceux qui pourraient être tentés de lui emboîter le pas, M. Gobeil assure que la souveraineté demeure à ses yeux la meilleure option pour le Québec, mais que le plus urgent est d'empêcher les libéraux de faire encore plus de dommages.

Il est clair que la division du vote nationaliste entre le PQ, la CAQ et Québec solidaire profite d'autant plus aux libéraux que l'arrivée de Pierre Karl Péladeau leur permet d'agiter l'épouvantail référendaire à tout propos. Ce dont le premier ministre Couillard ne se prive pas.

◆ ◆ ◆

Si M. Péladeau avait décidé de retenir ses services, M. Gobeil aurait plutôt recommandé de faire du PQ le véhicule de cette nouvelle union nationale, mais cela aurait aussi nécessité l'abandon de toute idée de référendum dans un avenir rapproché. Les sondages sont clairs : la grande majorité des électeurs caquistes sont fédéralistes.

Même si M. Péladeau décidait finalement de ne pas tenir de référendum dans un premier mandat, pourquoi des électeurs fédéralistes appuieraient-ils un parti dont la raison d'être est de faire l'indépendance et qui en ferait systématiquement la promotion une fois au pouvoir ?

Inversement, comment peut-on demander à des électeurs souverainistes de voter pour un parti dont le chef dit voir dans la souveraineté une idée dépassée ? Il est facile d'élaborer des stratégies dans l'abstrait, mais il y a des limites au reniement qu'on peut exiger des électeurs.

Lors de la fondation de la CAQ, François Legault a voulu laisser l'avenir ouvert. Après la nécessaire remise en ordre de l'économie et de l'État, les Québécois pourraient choisir plus sereinement de demeurer au sein de la fédération canadienne ou de la quitter, expliquait-il. Avec son nouveau programme constitutionnel, il a fait le choix du Canada.

Les militants péquistes ont peut-être fait le mauvais choix en élisant M. Péladeau, mais leur motivation ne faisait aucun doute. Ils en avaient assez de voir le « bon gouvernement » l'emporter sur la quête du pays. L'urgence est plutôt de convaincre la jeune génération que le projet souverainiste n'est pas un vestige du passé. Une nouvelle mise en veilleuse serait suicidaire.

◆ ◆ ◆

Manifestement, l'affirmation de l'identité québécoise ne fait pas partie des priorités du PLQ, et l'élection de Justin Trudeau balaiera sans doute les dernières velléités de réforme constitutionnelle de M. Couillard.

Certes, la rhétorique caquiste est plus nationaliste. On peut même penser que, dans son for intérieur, François Legault ne serait pas fâché de voir le Québec devenir indépendant. Au-delà du discours, il est cependant difficile de voir en quoi un gouvernement caquiste serait si différent de l'actuel.

Certes, M. Legault présenterait des demandes constitutionnelles, tout en sachant qu'elles seraient rejetées, alors que M. Couillard préfère ne pas avoir à gérer les conséquences d'un refus. S'il s'agissait de recréer des « conditions gagnantes » analogues à celles qui ont résulté de l'échec de l'accord du lac Meech, un souverainiste pourrait toujours être tenté, mais M. Legault refuse absolument d'envisager un quelconque plan B souverainiste, comme le prévoyait jadis le rapport Allaire, ce qui diminue encore son rapport de force.

Malgré les débats des dernières années sur la laïcité, la langue française demeure la pierre d'assise de l'identité québécoise. Rien n'empêcherait un gouvernement caquiste d'utiliser les pouvoirs dont le Québec dispose déjà pour renforcer la Charte de la langue française. Or, M. Legault s'y oppose. La CAQ appliquerait simplement ses dispositions de façon plus efficace, dit-il.

Les libéraux ne disent pas autre chose. Par exemple, le règlement visant à imposer un peu de français aux grandes chaînes commerciales, comme Wal-Mart ou Best Buy, devrait être promulgué au cours des prochains mois. Si même dans un domaine comme celui-là la CAQ ne propose rien de différent des libéraux, pourquoi un souverainiste l'appuierait-il au risque d'y laisser son âme ?

mdavid@ledevoir.com

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ouverte en 2011 en présence de l'ex-ministre Yves Bolduc, au terme d'investissements publics de 16 millions de dollars, la Clinique de procréation assistée du CHUM aurait dispensé près de 1000 cycles de FIV l'an dernier.

Les centres de procréation assistée des hôpitaux seraient dans la mire du ministère

L'abandon de la gratuité des traitements de fécondation *in vitro* par Québec menace la survie des cliniques privées et « publiques »

ISABELLE PARÉ

L'avenir de certains centres de procréation assistée (CPA) dans les hôpitaux serait sérieusement remis en cause dans les officines du ministère de la Santé pour l'année prochaine. Depuis l'abolition de la gratuité des traitements de fécondation *in vitro* (FIV) en novembre dernier, la fermeture menace non seulement les cliniques privées, mais aussi des centres ouverts à grands frais dans les hôpitaux.

L'annonce, vendredi dernier, de la mise à pied d'une quarantaine d'employés à la Clinique Ovo a semé l'inquiétude dans le milieu de la procréation assistée au Québec.

Selon des informations qui circulent depuis le week-end, la précarité de la situation serait similaire à la Clinique de procréation assistée du CHUM, où il est loin d'être acquis que le ministère donnera le feu vert l'an prochain à la poursuite des traitements de FIV. *« Le ministère a donné instruction pour que la FIV en centre hospitalier soit dispensée sans déficits. Or, la clientèle moins nantie, plus présente dans les cliniques des hôpitaux, a déjà baissé. Il y a une obligation d'arriver à certains coûts. Il est loin d'être sûr que le ministère donnera son feu vert aux activités pour l'an prochain »*, a fait valoir une source.

Ouvert en 2011, au terme d'investissements publics de 16 millions de dollars, la clinique du CHUM aurait dispensé près de 1000 cycles de FIV l'an dernier. Mais ces chiffres n'ont pu être validés ni par le CHUM lundi, ni par le directeur médical de la clinique, le Dr Jacques Kadoch, qui pilote le seul laboratoire de FIV à risque viral au Québec. Cette installation très sophistiquée permet d'offrir la FIV aux clientèles plus à risque et plus complexes.

Au CHU Sainte-Justine, on affirme que le tout nouveau CPA du CHU Sainte-Justine, inauguré en 2013 après l'injection de 7 millions de dollars en fonds publics, ne note pas pour l'heure de baisse d'achalandage, malgré le non-remboursement récent des traitements de fécondation *in vitro*. Même écho au Centre universitaire de santé McGill qui, comme les autres hôpitaux, assure encore le suivi de traitements amorcés avant le changement de règlement.

En novembre 2014, le ministère de la Santé a annoncé l'abandon de projets de cliniques de FIV dans les centres universitaires de Sherbrooke et de Québec *« pour des raisons d'équilibre budgétaire »*. Lundi, le ministère a fait savoir qu'il *« poursuivait sa réflexion »* et qu'il n'avait pas encore de chiffres sur la rentabilité des CPA, puisque l'imposition de frais aux patients était trop récente. *« Aucun ultimatum n'a été adressé aux CPA »*, a indiqué par courriel Joanne Beauvais, attachée de presse du ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

Les cliniques privées sous tension

Plusieurs des cliniques privées contactées lundi ont affirmé être plongées dans la précarité et l'incertitude, bien que des licenciements ne soient pas encore envisagés. Plusieurs prévoient des faillites, des fusions, voire des partenariats avec de grands groupes commerciaux américains, comme celui advenu l'été dernier entre la Clinique Procréa et l'entreprise IntegraMed.

« Il est clair que tous les centres privés vont regarder leurs coûts dans les prochains mois. Ovo est le plus important, ils ont donc dû réagir vite, mais il n'y a pas de doutes que d'autres vont suivre. On s'attend à ce que le nombre de cycles de FIV chute de 40 à 50 % dès avril », estime le Dr Neal Mahutte, directeur médical du Montreal Fertility Center, où il s'effectue de 1000 à 1200 cycles par an. La moitié des cliniques privées pourraient fermer leurs portes, estime-t-il.

Même pessimisme à la Clinique Fertilys, ouverte il y a moins d'un an à Laval par le Dr Pierre Miron, qui juge que le retrait de Québec de la gratuité des traitements de FIV va entraîner de nombreux coûts pour le système de santé. *« Le gouvernement n'économisera rien, car les couples auront recours à des traitements moins efficaces, comme la chirurgie ou l'insémination artificielle, encore remboursées, qui favorisent la surstimulation hormonale et les risques de grossesses multiples »*, déplore-t-il. Au bout du compte, tant les contribuables que les couples infertiles en sortiront perdants, ajoute le Dr Miron.

À la clinique Ovo, où le tiers des effectifs partira le 1er mars, le directeur médical et président de la clinique, le Dr François Bissonnette, déplore que son entreprise ait dû se résoudre à regret à ces licenciements. *« On anticipait cela, mais on espérait que le gouvernement ait une oreille attentive. Le miracle n'aura pas lieu. C'est la première fois qu'on doit mettre à la porte de gens hautement qualifiés, comme des embryologistes, des généticiens, des infirmières spécialisées. Ces gens-là ne seront pas faciles à replacer »*, a déploré ce dernier.

Le Devoir

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Qui devrait autoriser quelqu'un à mettre fin à ses jours ?

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Sont-ce les médecins, les juges ou un panel d'experts qui devraient donner le feu vert à une demande d'euthanasie d'une personne en souffrance ? Cette question a été soulevée devant la Cour suprême lundi matin alors qu'Ottawa demandait aux magistrats de lui accorder six mois de plus pour encadrer l'aide médicale à mourir.

Le 6 février 2015, la Cour suprême a invalidé les dispositions du Code criminel interdisant l'aide médicale à mourir et a accordé un sursis de 12 mois au gouvernement fédéral avant que le jugement n'entre en vigueur. Ottawa demande une prolongation de ce délai parce que les législateurs n'ont pas eu le temps de préparer une réponse législative.

À plusieurs reprises, les juges ont soulevé la possibilité d'accorder des exemptions à la pièce. Ils ont demandé à l'avocat d'Ottawa, Robert Frater, si le gouvernement accepterait que pendant l'éventuel délai de six mois, les malades puissent individuellement s'adresser aux tribunaux afin d'obtenir quand même de l'aide à mourir. L'avocat s'y est opposé, au motif que la pratique doit être au préalable balisée. *« Québec a développé un encadrement complet, ce qui n'est pas le cas dans le reste du pays,* a plaidé Me Frater. […] *Régler la question de l'accès n'est pas suffisant. »*

Après l'audience, la British Columbia Civil Liberties Association, groupe qui a piloté la cause d'origine ayant mené au jugement de février et qui s'oppose au délai réclamé, a démoli l'idée d'exemptions à la pièce, quoique pour une autre raison. *« L'accès au système de justice pose déjà problème dans ce pays »,* a rappelé l'avocate du groupe, Grace Pristine, citant entre autres obstacles les frais d'avocats. *« Cela représenterait un vrai fardeau, surtout si on considère que ces gens seraient à quelques semaines ou quelques mois de la mort. »*

D'autres groupes ont soutenu au contraire que ce devrait être l'unique façon d'obtenir de l'aide médicale à mourir. L'aide à mourir *« est exercée par un médecin, mais autorisée par l'État »,* a fait valoir Michael Bach, le vice-président de la Canadian Association of Community Living. *« Qui l'autorisera ? Nous suggérons que ce soit un panel indépendant* [et pas le médecin traitant]. » À cette fin, M. Bach estime que le délai de six mois est nécessaire pour établir ce mécanisme de référence pour tous.

Rhonda Wiebe, du Conseil des Canadiens avec déficiences, acquiesce. *« Nous avons des comités d'évaluation indépendants dans plusieurs domaines de nos vies.* […] *Je ne vois pas en quoi ce serait différent. »*

Québec veut une exemption

Le Québec, pour sa part, a demandé que la prolongation de six mois réclamée, si elle devait être accordée, ne s'applique pas sur son territoire puisqu'il a déjà une loi en vigueur. Ottawa ne s'oppose pas à cette demande.

À cet égard, les juges ont été féroces avec l'avocat d'Ottawa, lui demandant pourquoi alors il serait si problématique de laisser les articles invalidés du Code criminel venir à échéance le 6 février si on acceptait aussi facilement qu'ils le soient déjà en sol québécois. *« Si vous dites que c'est correct pour le Québec, est-ce pour des raisons politiques ou vous l'acceptez d'un point de vue légal »,* a demandé la juge en chef, Beverley McLachlin.

L'avocat d'Ottawa a eu de la difficulté à répondre. Finalement, le juge Michael Moldaver lui a tendu une perche en suggérant que la Loi concernant les soins de fin de vie est plus restrictive que ce que prévoit le jugement de février dernier. Il est donc garanti qu'elle ne se trouvera pas en contravention avec la future loi fédérale. Me Frater a acquiescé. La loi québécoise n'autorise en effet l'aide à mourir que lorsque les patients sont mourants alors que le jugement de février, qu'Ottawa devra respecter, l'autorise pour tout malade ayant des souffrances *« persistantes »* et *« intolérables »,* qu'il soit en fin de vie ou non. Cette différence obligera presque assurément Québec à revoir sa propre loi.

L'Ontario est prêt

Le gouvernement de l'Ontario a appuyé la demande de délai d'Ottawa, mais aussi la demande d'exemption de Québec au motif qu'il pourra s'inspirer de l'expérience québécoise. Quoi que la Cour suprême décide, cependant, l'Ontario sera prêt à autoriser l'aide médicale à mourir à compter du 6 février. *« On apprécierait le fait d'avoir plus de temps, mais sinon, on sera prêts »,* a soutenu la ministre ontarienne de la Justice, Madeleine Meilleur. L'Ontario a consulté le corps médical, qui a élaboré des balises qui devaient être approuvées cette semaine.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA03-11009-1

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIERE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA03-11009, TEL QUE MODIFIE), AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MONTREAL (RCG 14-029)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA15 3012 0392, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1er décembre 2015, le projet de règlement numéro RCA03-11009-1 lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 20 janvier 2016 à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est,** à Montréal, salle 108.

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à intégrer au Règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble les nouvelles dispositions incluses dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur le 1er avril 2015. Ces nouvelles dispositions ont pour effet de bonifier le cadre réglementaire de l'arrondissement en matière de développement durable par l'ajout de normes, d'objectifs et de critères à l'égard notamment de l'accessibilité universelle, de la lutte contre les changements climatiques, de la protection du patrimoine, de la conservation des milieux naturels, de la sécurité, de la réduction des nuisances et de l'amélioration générale des conditions de vie.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance.

QUE ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.

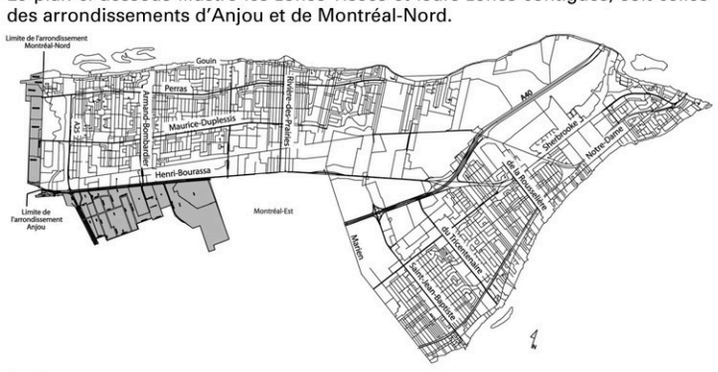

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement et des zones contiguës des autres arrondissements sont disponibles pour consultation à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ils sont également disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Montréal-Nord situé au 4243, rue de Charleroi ainsi qu'à la mairie d'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant leurs heures d'ouverture respectives.

Montréal, le 12 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

Avis public

Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-024

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIERE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIE) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MONTREAL (RCG 14-029)

AVIS est par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA15 3012 0385, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1er décembre 2015, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-024, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 20 janvier 2016 à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est,** à Montréal, salle 108.

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à intégrer au Règlement de zonage les nouvelles dispositions incluses dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur le 1er avril 2015. Ces nouvelles dispositions ont pour effet de bonifier le cadre réglementaire de l'arrondissement en matière de développement durable par l'ajout de normes, d'objectifs et de critères à l'égard notamment de l'accessibilité universelle, de la lutte contre les changements climatiques, de la protection du patrimoine, de la conservation des milieux naturels, de la sécurité, de la réduction des nuisances et de l'amélioration générale des conditions de vie.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance.

QUE ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.

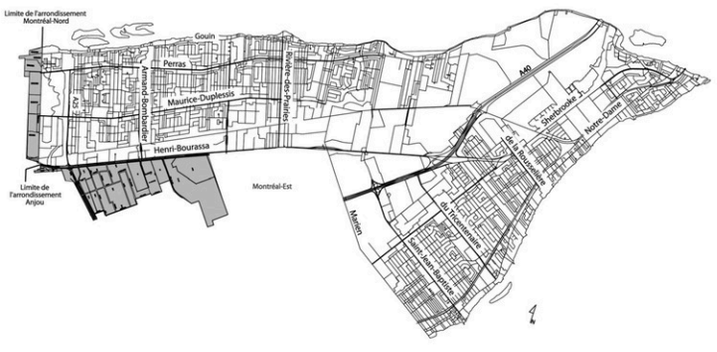

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement et des zones contiguës des autres arrondissements sont disponibles pour consultation à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ils sont également disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Montréal-Nord situé au 4243, rue de Charleroi ainsi qu'à la mairie d'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant leurs heures d'ouverture respectives.

Montréal, le 12 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

Avis public

Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-002

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIERE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-L01, TEL QUE MODIFIÉ), AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MONTREAL (RCG 14-029)

AVIS est par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA15 3012 0387, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1er décembre 2015, le premier projet de règlement numéro RCA09-L01-002, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 20 janvier 2016 à compter de 18 h 30** au **Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle 108.

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à intégrer au Règlement sur le lotissement les nouvelles dispositions incluses dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur le 1er avril 2015. Ces nouvelles dispositions ont pour effet de bonifier le cadre réglementaire de l'arrondissement en matière de développement durable par l'ajout de normes, d'objectifs et de critères à l'égard notamment de l'accessibilité universelle, de la lutte contre les changements climatiques, de la protection du patrimoine, de la conservation des milieux naturels, de la sécurité, de la réduction des nuisances et de l'amélioration générale des conditions de vie.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance.

QUE ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.

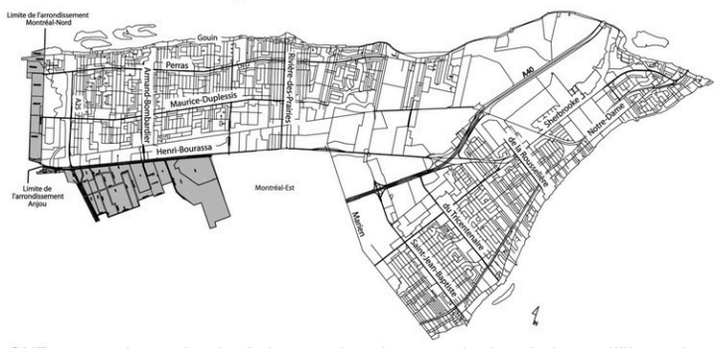

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement et des zones contiguës des autres arrondissements sont disponibles pour consultation à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ils sont également disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Montréal-Nord situé au 4243, rue de Charleroi ainsi qu'à la mairie d'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant leurs heures d'ouverture respectives.

Montréal, le 12 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

Avis public

Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-002

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIERE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ), AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE MONTREAL (RCG 14-029)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA15 3012 0390, a adopté lors d'une séance tenue le 1er décembre 2015, le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-002 lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 20 janvier 2016 à compter de 18 h 30** au **Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle 108.

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à intégrer au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale les nouvelles dispositions incluses dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur le 1er avril 2015. Ces nouvelles dispositions ont pour effet de bonifier le cadre réglementaire de l'arrondissement en matière de développement durable par l'ajout de normes, d'objectifs et de critères à l'égard notamment de l'accessibilité universelle, de la lutte contre les changements climatiques, de la protection du patrimoine, de la conservation des milieux naturels, de la sécurité, de la réduction des nuisances et de l'amélioration générale des conditions de vie.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance.

QUE ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.

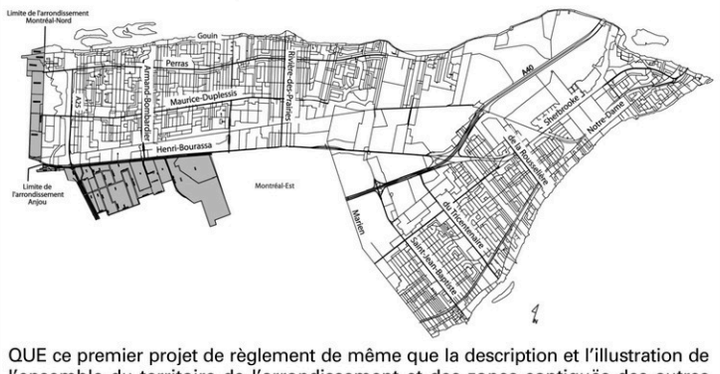

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement et des zones contiguës des autres arrondissements sont disponibles pour consultation à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ils sont également disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Montréal-Nord situé au 4243, rue de Charleroi ainsi qu'à la mairie d'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant leurs heures d'ouverture respectives.

Montréal, le 12 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

Allô prof : des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec!

Montréal (514) 527-3726
Québec (418) 843-5355
Extérieur 1-888-776-4455
Internet www.alloprof.qc.ca

Avis public

Villeray Saint-Michel Parc-Extension Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 1er décembre 2015 ainsi que lors de sa séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2015, a approuvé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-283-88 intitulé : « Règlement 01-283-88 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).»

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA14-14005-1 intitulé : « Règlement RCA14-14005-1 modifiant le Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).»

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA06-14001-12 intitulé : « Règlement RCA06-14001-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) notamment à des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).»

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA04-14003-3 intitulé : « Règlement RCA04-14003-3 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA04-14003) afin d'assurer la concordance de celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).»

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP15-14012 intitulé : Accorder, par résolution, une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2) afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 9237-9239, rue d'Iberville, à des fins de centre communautaire.»

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets de règlements et de résolution feront l'objet d'une assemblée publique le **20 janvier 2016, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2e étage, Montréal**.

3. L'objet des projets de règlements est d'assurer la concordance du Règlement de zonage (01-283), du Règlement sur le lotissement (RCA14-14005), du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001) ainsi que du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) de l'arrondissement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCA 14-029).

4. L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un centre communautaire, au rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 9237-9239, rue d'Iberville, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003).

5. Les projets de Règlements visent l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contigües situées dans les arrondissements suivants : Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; Arrondissement d'Outremont : PB-38; Arrondissement de Saint-Léonard :C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

6. Le projet de résolution PP15-14012 vise la zone 0080 qui se situe entre les rues Legendre et Champdoré ainsi que d'Iberville et la 7e Avenue.

7. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

8. Ces premiers projets de règlements ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

9. Le projet de résolution PP15-4012 contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

10. Les projets de règlements et de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Le 12 janvier 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 15-14814

Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule

L'ouverture des soumissions prévue pour le 13 janvier 2016 est reportée au 10 février 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 12 janvier 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-02-213065-167

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'HÉRITAGE DU VIEUX-PORT
Créancière

-c-

ERIN D'SOUZA et VANESSA D'SOUZA
Débiteurs

ASSIGNATION

AVIS est donné à **ERIN D'SOUZA et VANESSA D'SOUZA**, par publication dans le journal LE DEVOIR, qu'un Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire immobilier (prise en paiement), Attestation par deux témoins dont l'un sous serment et Attestation a été déposé et laissé à leur attention, au greffe de la cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec.

Soyez avisé que vous-même ou un tiers avez 60 jours de l'inscription du présent Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire immobilier (prise en paiement), Attestation par deux témoins dont l'un sous serment et Attestation au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal pour remédier aux défauts.

Montréal, le 7 janvier 2016

NATHALIE ST-ONGE
GREFFIER ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-22-226973-157

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'HÉRITAGE DU VIEUX-PORT
Partie demanderesse

c.

ERIN D'SOUZA ET VANESSA D'SOUZA
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à **ERIN D'SOUZA et VANESSA D'SOUZA** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR;

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente Requête introductive d'instance, Avis à la partie défenderesse, Demande de transfert relative à une petite créance sera présentée pour décision devant le tribunal le 18 février 2016, à 9h, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention d'**ERIN D'SOUZA et VANESSA D'SOUZA**.

Montréal, le 7 janvier 2016

NATHALIE ST-ONGE
GREFFIER ADJOINT

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :

Dépanneur Habco inc. Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2015A, rue Crescent, Montréal (Québec) H3G 2C1

Débitrice

AVIS est par les présentes donné que **Dépanneur Habco inc.** a fait cession le 5 janvier 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 janvier 2016 à 13h au bureau du syndic, 305-400, boul. St-Martin Ouest, Laval (Québec) H7M 3Y8.

Le 5 janvier 2016

NATHALIE BRAULT
SYNDIC INC., Syndic
Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP
Syndic administrateur

400, boul. St-Martin Ouest
Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 /
514-228-1822
Télec. : 450-933-3405

NB NATHALIE BRAULT SYNDIC DE FAILLITE

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Marie-Josée HAMEL en son vivant domiciliée au 6627, 1re Avenue, Montreal,Quebec, survenu le 1er avril 2012, un inventaire des biens de la défunte a été fait conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Carmen AWAD, notaire, située au 40, Canvin, Kirkland, Québec, H9H 4S4.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant **12 h 00 le vendredi**

Publications du mardi:
Réservations avant **16 h 00 le vendredi**

Tél.: **514-985-3344**
Fax: **514-985-3340**

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE
QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

La suite des avis se trouve en page A 5

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

ACTUALITÉS

Arcand défend l'entente avec TransCanada pour la centrale au gaz de Bécancour

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministre de l'Énergie, Pierre Arcand, défend la décision de signer un nouveau contrat avec TransCanada, propriétaire de la centrale au gaz de Bécancour. Celui-ci oblige Hydro-Québec à verser des centaines de millions de dollars supplémentaires à l'entreprise albertaine, même si la centrale demeure fermée.

À l'instar d'Hydro-Québec, le ministre Arcand estime que la décision de conclure une nouvelle entente valide jusqu'en 2036 était justifiée. *«Comme gouvernement, nous voyons d'un bon œil la valorisation de cet actif contribuant au développement économique de la région*, a répondu par écrit le cabinet du ministre. *Nous souhaitons qu'au cours des prochaines années, l'ouverture de cette centrale nous permette de limiter les importations d'électricité des États-Unis durant les périodes de grands froids.»*

La centrale au gaz de Bécancour a produit de l'énergie pendant à peine plus d'un an. Depuis 2008, elle est inutilisée, en raison des importants surplus énergétiques du Québec. Or, en vertu des ententes qui lient la Société d'État à TransCanada, Hydro-Québec a déjà versé plus d'un milliard de dollars en compensation à la pétrolière. Des centaines de millions de dollars supplémentaires doivent être versés d'ici 2026.

Si on ajoute à cela la nouvelle entente approuvée par la Régie de l'énergie, et couvrant la période 2016-2036, la centrale de TransCanada aura coûté au moins deux milliards de dollars entre 2006 et 2036, selon les calculs du *Devoir*. Cette facture devra être payée par Hydro-Québec même si la centrale n'est jamais utilisée.

Mauvaise décision

Pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), la nouvelle entente 2016-2036 n'aurait jamais dû être approuvée. Le ROEE considère que la Régie de l'énergie a outrepassé ses pouvoirs en acceptant d'approuver l'entente sans l'application du processus d'appel d'offres ouvert prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie.

Le groupe demande donc la révision de la décision rendue en octobre dernier. Une audience publique à ce sujet doit d'ailleurs avoir lieu dans environ un mois.

Pour le Parti québécois, ce nouveau contrat constitue *«une erreur extrêmement grave»*, qui vient s'ajouter aux pénalités que la société d'État doit déjà payer. Selon le député Alain Therrien, porte-parole en matière d'énergie, au lieu de corriger le tir, Hydro-Québec s'entête dans la même voie.

M. Therrien juge d'ailleurs que le gouvernement, seul actionnaire d'Hydro-Québec, aurait un rôle à jouer. *«D'un côté, le gouvernement coupe dans les services à la population. De l'autre, on offre de généreux contrats dans le cadre d'une décision où la rigueur semble être absente.»*

Pour le député de Québec solidaire Amir Khadir, il semble clair que *«malgré l'ampleur de l'erreur, Hydro-Québec refuse de reconnaître que cette centrale est inutile, surtout dans un contexte d'importants surplus énergétiques pour encore plusieurs années»*.

M. Khadir remet en question la décision même de construire la centrale de Bécancour. Il rappelle ainsi que la décision a été prise alors qu'André Caillé, ancien président et chef de la direction de Gaz Métropolitain, était président-directeur général d'Hydro-Québec.

Dans son rapport sur le projet de centrale publié en 2004, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'était montré très critique par rapport au projet. Le rapport concluait ainsi que *«peu d'emplois permanents seraient associés à l'exploitation de cette centrale dont la seule présence aurait peu d'effets structurants sur le développement du Parc industriel et portuaire de Bécancour»*.

Qui plus est, soulignait le BAPE, *«la construction d'une centrale de cogénération comme celle proposée par TransCanada Energy Ltd. à Bécancour correspond à un choix de dernier recours dans la stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre et dans la Politique énergétique du Québec. La commission est d'avis que ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour»*.

Le Devoir

DROITS DE LA PERSONNE

La sécurité des sources en Arabie saoudite préoccupe Dion

Ottawa — Le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, affirme qu'il ne veut pas mettre en danger les sources qui donnent au gouvernement des informations sensibles sur l'état des droits de la personne dans leur pays respectif.

M. Dion répondait ainsi à la clameur publique grandissante au sujet de la décision du gouvernement de permettre à une entreprise ontarienne de vendre pour 15 milliards de dollars de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite malgré son bilan discutable en matière de respect des droits de la personne.

En raison de ce contrat, Amnistie internationale a demandé au gouvernement de dévoiler une analyse fédérale interne sur le respect des droits de la personne en Arabie saoudite. M. Dion a dit lundi qu'il voudrait rendre publique une version censurée du rapport et a demandé l'aide de ses fonctionnaires pour voir comment procéder.

Il a précisé que ces analyses sont réalisées pour usage interne et sont classifiées. Il a dit qu'il serait heureux, sur demande, de dévoiler des versions non classifiées de ces analyses, expliquant qu'il voulait s'assurer de la sécurité des sources identifiées dans les documents. Affaires mondiales Canada est en train de mettre à jour son analyse de 2011 sur l'Arabie saoudite.

Le Canada fait des analyses régulières des pays étrangers, mais ne réalise pas de rapports tous les ans, notamment en raison du rythme lent des changements dans plusieurs pays. L'analyse actuelle de la situation en Arabie saoudite pourrait compter plus de 50 pages, a déclaré un responsable canadien sous le couvert de l'anonymat.

La Presse canadienne

La Colombie-Britannique dit non à un important projet de pipeline

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement de la Colombie-Britannique compte s'opposer au projet d'expansion du pipeline Trans Mountain, de la pétrolière Kinder Morgan. Une situation qui risque d'accroître la pression en faveur d'un feu vert du fédéral pour le projet Énergie Est, de TransCanada.

Dans le cadre d'une entrevue publiée lundi dans le *Vancouver Sun*, la ministre de l'Environnement, Mary Polak, a ainsi fait savoir que le gouvernement demandera à l'Office national de l'énergie (ONE) de ne pas recommander l'autorisation du projet, conçu pour exporter du pétrole albertain à partir de la côte ouest canadienne, dans la région de Vancouver.

La ministre a ainsi soutenu que Kinder Morgan, promoteur du projet d'expansion, n'a pas présenté de plan d'intervention adéquat pour prévenir ou nettoyer un éventuel déversement de pétrole brut. Qui plus est, le projet n'a pas obtenu l'approbation des Premières Nations et le promoteur n'a pas démontré les bénéfices économiques pour la Colombie-Britannique.

Le projet d'expansion du réseau de pipelines Trans Mountain prévoit de faire passer la capacité quotidienne de transport de pétrole albertain de 300 000 à 890 000 barils. Cela signifierait également une augmentation significative du trafic de pétroliers dans le secteur de Vancouver.

Les plaidoiries finales de l'ONE doivent être complétées au cours des prochaines semaines. Ottawa doit rendre sa décision sur le projet d'ici le 20 mai. Et même si le gouvernement de Justin Trudeau a promis de réviser le processus d'évaluation des projets de pipeline par l'ONE, les évaluations en cours se poursuivent.

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Le projet d'expansion du réseau de pipelines Trans Mountain signifierait une augmentation significative du trafic de pétroliers dans le secteur de Vancouver.

Pression sur le Québec

C'est le cas du projet Énergie Est, de TransCanada. D'ailleurs, avec le blocage du projet de Kinder Morgan, mais aussi celui d'Enbridge (Northern Gateway) et celui de TransCanada vers les États-Unis (Keystone XL), la seule voie qui demeure ouverte pour un projet de pipeline est celle qui cible le Québec.

Selon Jean-Thomas Bernard, professeur au département de science économique de l'Université d'Ottawa, le refus de la Colombie-Britannique *«augmente la pression»* en faveur d'un feu vert pour le projet de TransCanada. Fait à noter, Énergie Est est plus imposant que les autres projets actuellement bloqués ailleurs au pays.

M. Bernard souligne que même sans expansion de l'industrie des sables bitumineux, les pétrolières ont besoin des projets de pipelines pour exporter leur production, et surtout pour obtenir un meilleur prix sur les marchés. Il rappelle ainsi que le recours au transport ferroviaire est tout simplement insuffisant.

À l'instar de la Colombie-Britannique dans le dossier Kinder Morgan, le gouvernement du Québec entend participer aux audiences fédérales sur le projet Énergie Est. En théorie, il doit s'appuyer sur les travaux à venir du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour présenter sa position.

Cet organisme indépendant devra toutefois mener ses travaux sans avoir en main une étude d'impact. Il ne pourra pas non plus tenir compte des impacts environnementaux de la production pétrolière qui circulera sur le territoire du Québec, à raison de 400 millions de barils par année.

Le Devoir

AFGHANISTAN

Libération d'un otage canadien

Ottawa — Un Canadien enlevé en Afghanistan il y a cinq ans par les talibans, qui l'accusaient d'espionnage, a été libéré, a annoncé lundi le ministre canadien des Affaires étrangères, Stéphane Dion, remerciant le Qatar pour *«son aide»*. Les circonstances et la date exacte de l'enlèvement de Colin Rutherford n'ont jamais été précisées. Sa disparition dans la province de Ghazni, largement infiltrée par les insurgés islamistes dans le centre du pays, a seulement été révélée en février 2011. Dans une vidéo diffusée en mai 2011 par les talibans, le jeune homme disait être venu étudier *«l'histoire, les sites historiques, les ruines, les tombeaux»* et niait tout lien avec son gouvernement. Le Canada faisait alors partie de la coalition internationale combattant les talibans.

Agence France-Presse

Les vents forts privent plus de 35 000 abonnés d'Hydro-Québec de courant

FLORENCE SARA G. FERRARIS

Les forts vents qui déferlent sur le Québec depuis dimanche soir ont plongé dans le noir un peu plus de 35 000 abonnés d'Hydro-Québec lundi. Au plus fort des pannes, plus de 60 000 personnes étaient touchées, selon le distributeur. Les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Montérégie et des Laurentides étaient les plus affectées.

Les rafales, qui ont dépassé les 100 kilomètres à l'heure dans certains secteurs, seraient responsables de la plupart des coupures de courant, selon la porte-parole de la société d'État, Ariane Connor. Dans la majorité des cas, les pannes ont été causées par la végétation qui entre en contact avec les fils électriques.

Hydro-Québec a déployé environ 250 équipes sur le terrain pour rétablir le courant. En fin de journée lundi, la majorité des abonnés avaient déjà été reconnectés au réseau. Seuls les abonnés du Bas-Saint-Laurent font figure d'exception, le rétablissement du réseau pouvant se poursuivre jusqu'en matinée mardi.

Murs effondrés

À Montréal, les vents ont provoqué l'effondrement de deux murs de briques d'immeubles résidentiels dans le centre-ville. Aucun blessé n'a été rapporté, mais au moins une automobile aurait été endommagée.

Le premier incident s'est produit dimanche, vers 23 h 30, sur un immeuble de la rue Dorion, dans le quartier Centre-Sud. Le deuxième est survenu vers 1 h 40, lundi, rue Saint-Mathieu dans un édifice situé près de l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest.

Il y a eu implantation de périmètres de sécurité dans les deux cas. La circulation de piétons et d'automobiles est interdite à proximité des deux édifices. Des examens de structure devraient être effectués aux deux endroits dans les prochains jours.

Environnement Canada prévoit des vents forts pour une bonne partie du centre et de l'est du Québec dans les prochains jours. Ces vents poussent vers les régions affectées un système qui refroidit les températures d'une dizaine de degrés, comme c'est déjà le cas dans le sud-ouest. Dans la grande région de Montréal, ce front froid pourrait d'ailleurs être accompagné de quelques flocons mardi.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

APPELS D'OFFRES

Suite des avis de la page A 4

SLA : 3 lettres du mot paralysie

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine !

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-Québec)

(514) 725-2653
1-877-725-7725
(sans frais)

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHRÉNIE

De l'information pour comprendre, du soutien et de l'entraide pour mieux vivre.

514 251.4000 poste 3400
1 866 888.2323
www.schizophrenie.qc.ca
info@schizophrenie.qc.ca

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5823

Descriptif : Installation d'un système de captation des gaz à la source - Caserne 23

Date d'ouverture : 1er février 2016

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 15 janvier 2016, à 14 heures. Les visites auront lieu les 14, 15 et 18 janvier 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h00, 10h00, 11h00, 13h00, 14h00.
Pour prendre rendez-vous, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 12 janvier 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 12 janvier 2015

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5822

Descriptif : Installation d'un système de captation des gaz à la source - Caserne 45

Date d'ouverture : 1er février 2016

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

Renseignements : pour toute question, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Visites : Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 18 janvier 2016, à 14 heures. Les visites auront lieu les 15, 18 et 19 janvier 2016 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h00, 10h00, 11h00, 13h00, 14h00.
Pour prendre rendez-vous, s'adresser à immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 12 janvier 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 12 janvier 2015

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

ÉDITORIAL

OTTAWA ET LES VALEURS MOBILIÈRES

Non coopératif

Ainsi, le gouvernement Trudeau, concernant les valeurs mobilières, est comme celui de Harper: il veut tout centraliser à Toronto. Les ministres et élus libéraux québécois à Ottawa vont-ils avoir le courage de refléter le consensus du Québec?

Les Québécois ont voté le 19 octobre pour du changement à Ottawa. Du «vrai changement», selon la formule Joly-Trudeau… En matière de valeurs mobilières, le nouveau gouvernement vient toutefois d'indiquer qu'il fera dans la «plate similitude»: il reprendra le projet de Loi sur la stabilité des marchés des capitaux (LSMC) qu'avait déposé le gouvernement Harper. Traduites en langue de bois d'Ottawa, les choses sont présentées ainsi: *«En collaboration avec les provinces intéressées, le gouvernement est prêt à poursuivre la création du régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux.»* (déclaration du porte-parole du ministre fédéral des Finances, recueillie par *La Presse*) La manœuvre est habile. On retrouve ici les mots-clés visant à charmer d'éventuels juges: «stabilité», «coopération».

Dans un renvoi en 2011, la Cour suprême du Canada avait conclu que le précédent projet de loi conservateur consistait en une *«intrusion massive»* dans les compétences des provinces, seules habilitées à légiférer en matière de *«propriété et de droits civils»*. Cependant, dans le même jugement, la cour donnait un avis non sollicité: de manière surprenante, elle esquissait la marche à suivre pour contourner l'obstacle constitutionnel! Il vaut la peine de citer ce passage où les juges semblent vouloir dicter aux législateurs des articles de lois: *«Il est possible que les gouvernements fédéral et provinciaux exercent harmonieusement leurs pouvoirs respectifs quant aux valeurs mobilières, dans l'esprit du fédéralisme coopératif.»* Invoquant l'expérience d'autres fédérations en matière de réglementation des valeurs mobilières, les juges notent ensuite *«qu'il pourrait être utile d'envisager une approche coopérative»*. (Parfois, la thèse d'un gouvernement des juges est difficile à réfuter…)

ANTOINE ROBITAILLE

Voilà pourquoi le gouvernement Harper s'est senti légitimé de relancer son fameux projet, et comment il a abouti à la LSMC. Le dessein n'a rien de neuf. Le secteur des finances de l'Ontario rêve depuis les années 1930 de centraliser chez lui la réglementation des valeurs mobilières. Québec s'y oppose, rappelle sa compétence, reconnue noir sur blanc par tous les tribunaux, même le plus haut. Face à la nouvelle offensive fédérale, cet été, le gouvernement Couillard a déjà entrepris une autre procédure juridique, demandé un autre renvoi à sa cour d'appel. Malgré tout cela, malgré l'opposition farouche de l'Alberta, les libéraux fédéraux ont choisi de poursuivre le combat conservateur. Les intérêts supérieurs de l'Ontario semblent en jeu, il faut croire…

Ce sera d'ailleurs un autre test important pour les élus libéraux du Québec. Ces tests s'accumulent: pensons à l'aide médicale à mourir et à la réforme unilatérale des nominations au Sénat. S'il est vrai, comme l'a martelé Justin Trudeau depuis l'élection, que *«le Québec fait un véritable retour au gouvernement du Canada»*, il serait normal que les consensus québécois y soient reflétés. Jean-Yves Duclos, Mélanie Joly, Marc Garneau et compagnie devraient les faire valoir autour de la table du Conseil des ministres, où, a-t-on répété tout au long de la campagne, se trouve *«le vrai pouvoir»*.

Et consensus, ici, n'est pas un mot excessif! Il y a eu six motions unanimes de l'Assemblée nationale pour dénoncer ce projet centralisateur. Les organisations des milieux d'affaires, au Québec, sont unanimes à dénoncer le projet d'Ottawa. Encore récemment, les anciens ministres du gouvernement Charest Raymond Bachand et Monique Jérôme-Forget, de concert avec deux anciens ministres albertains, enjoignaient, dans le *National Post*, au gouvernement Trudeau de tourner la page sur les volontés centralisatrices d'Ottawa.

Leur argumentation est convaincante: même s'il n'a pas d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières, le dominion a remarquablement résisté à la crise et à l'instabilité de 2007-2008. On ne peut en dire autant des États-Unis et de plusieurs autres pays de l'OCDE, qui ont pourtant un organisme central. De plus, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont tous deux récemment vanté les mérites du système de réglementation pancanadien: 13 organismes ont harmonisé leur réglementation et créé un système de passeports fonctionnel et reconnu. Ajouter une autre réglementation dédoublerait celle-ci, ajouterait à la paperasse. Le Québec compte-t-il à Ottawa?

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

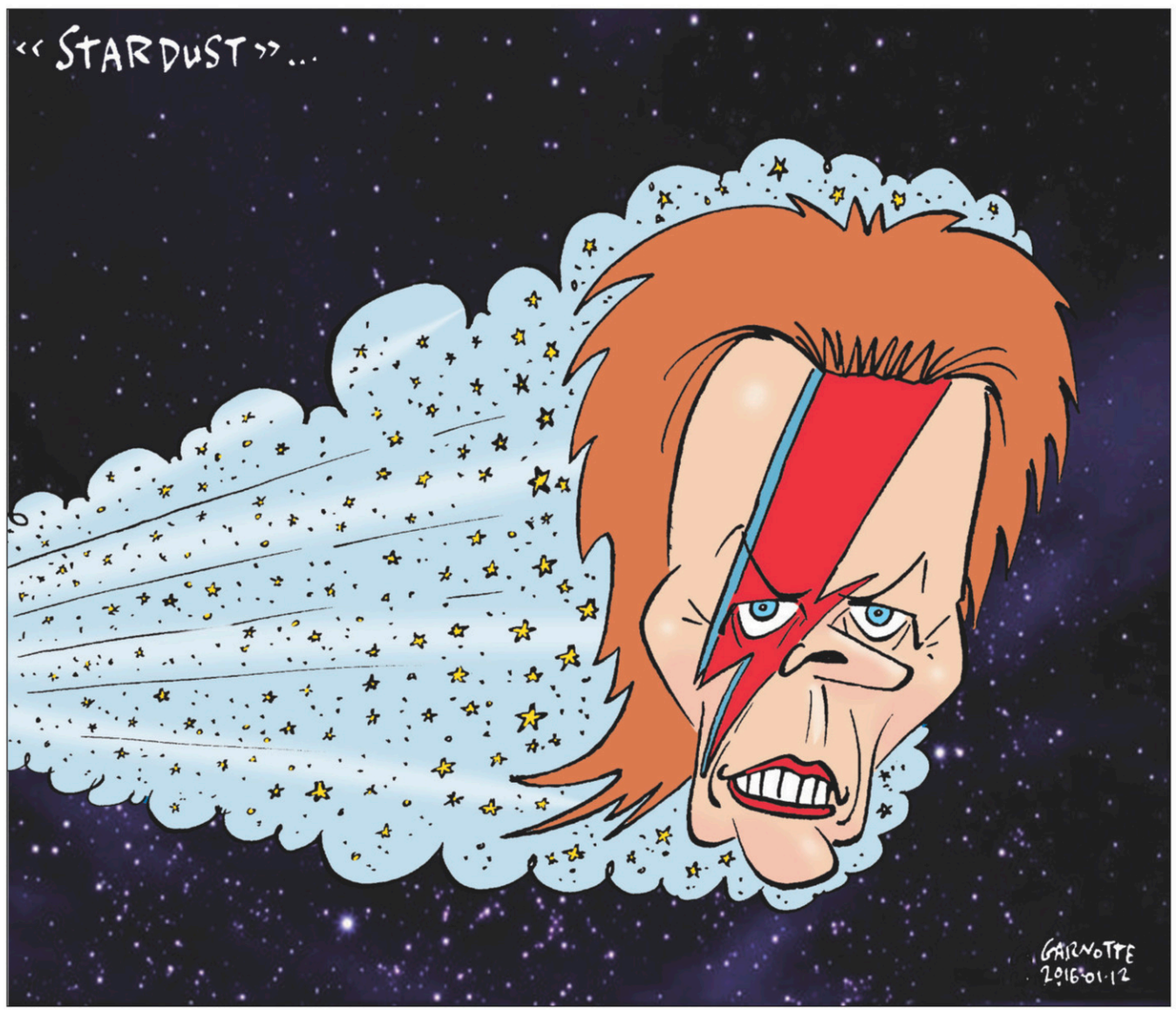

LETTRES

Leur pétrole

C'est la même compagnie qui veut traverser le Québec avec son pétrole bitumineux qui ose poursuivre Obama et le gouvernement des États-Unis pour des milliards. Imaginez la pression qu'elle exerce sur les partis libéraux, sur Trudeau, sur Couillard, sur Arcand, leur ministre des affaires pétrolières. Il va nous falloir bien de la solidarité pour les arrêter. Leur faire peur à leur réélection, notre grande arme collective. Mais la population est forte, car ils n'osent pas encore dire oui publiquement à Énergie Est.

Rémi Bourgoin
Saint-Antoine-de-Tilly, le 9 janvier 2016

UberX reste un tricheur

Les taxis devraient pouvoir aussi moduler leurs revenus lors des périodes des Fêtes puisque plusieurs employés bénéficient de salaire horaire double ou triple pendant ces mêmes périodes afin de compenser financièrement le désagrément d'être de service alors que pratiquement toute la population est en congé. Du coup, les taxis seraient plus présents dans les rues, ce qui semble être un réel problème pendant le temps des Fêtes. Il reste qu'UberX est un tricheur, pas tant parce qu'il multiplie ses prix, mais bien parce qu'il agit en libertarien estimant qu'il n'est pas assujetti aux règlements contraignants entourant l'industrie du taxi.

On voit bien par cet épisode multiplicatif que l'industrie dite du partage n'a rien de charitable, comme le laisserait entendre leur appropriation de l'expression «partage». En fait, l'industrie du taxi fait beaucoup plus partie de l'industrie dite du partage, car contrairement à UberX elle partage ses revenus avec l'État où vivent ses clients en payant ses taxes et ses impôts qui servent aussi à payer, faut-il le rappeler, ponts et routes. Il est là, le vrai partage.

En fait, UberX ne fait que partager taxes et impôts et obligations qu'elle ne paie pas! Et comme de raison, une bonne partie de ce partage tombe dans ses poches, comme le confirme l'augmentation sans précédent de la capitalisation boursière d'Uber.

Ne dit-on pas que charité bien ordonnée commence par soi-même?

Jacques Tremblay
Sainte-Luce, le 11 janvier 2016

Optimisme en itinérance?

Lors de sa présence au Dîner des rois à l'Accueil Bonneau, le maire de Montréal a fait état de son optimisme pour la lutte contre l'itinérance. Il est de bon ton de garder espoir, mais le maire Coderre devrait prendre acte des propos de sœur Nicole de l'Accueil Bonneau rapportés lundi par *Le Devoir*: *«C'est bien de vouloir sortir les gens de la rue… Mais l'important est qu'il n'en arrive pas aussi continuellement de nouveaux. Or, la demande est croissante.»*

Pourtant, le maire soulignait l'engagement accru des gouvernements, notant avec raison l'importance de la Politique nationale de lutte contre l'itinérance adoptée en 2014 par le gouvernement Marois. Depuis, le gouvernement du Québec fait effectivement preuve d'un engagement soutenu, dans la mise en œuvre d'actions contribuant au… développement de l'itinérance.

A contrario de ce que prescrit la Politique en itinérance, Québec a fait des compressions dans l'accès des prestataires d'aide sociale aux programmes de réinsertion et aux centres pour toxicomanes. Le gouvernement a complètement sabré la hausse prévue du soutien aux organismes communautaires, parmi lesquels on retrouve de nombreuses ressources actives pour réduire et prévenir l'itinérance.

Dans le dernier budget Leitão, le nombre de nouveaux logements sociaux financés a été réduit de 3000 à 1500, dont seulement 550 logements pour Montréal pour tous les besoins, familles, personnes seules. Depuis vingt ans, Montréal n'a jamais eu aussi peu de moyens ni une part aussi faible du budget.

Avoir plus de pouvoirs pour Montréal pour lutter contre l'itinérance ou avoir plus de moyens?

Pierre Gaudreau
Coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
Montréal, le 11 janvier 2016

LIBRE OPINION

Uber et le nécessaire contrôle social des algorithmes

YVES GINGRAS
Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, UQAM

Les débats qui font rage actuellement concernant les pratiques commerciales d'Uber dans le secteur du taxi restent le plus souvent limités aux caractères les plus visibles de la situation: on dénonce des *«tarifs abusifs»* et on invoque la Loi sur la protection du consommateur, quand ce n'est pas le caractère apparemment illégal de cette entreprise. Ce faisant, on laisse toutefois dans l'ombre l'aspect le plus fondamental et le plus nouveau du phénomène: le fait que le mode de tarification soit rendu possible par la multiplication des algorithmes de décision, qui sont des boîtes noires avec un mode de fonctionnement dont on ignore tout. Ainsi, le porte-parole d'Uber justifiait récemment dans *Le Devoir* (10 janvier 2016, p. A 2) les tarifs de la compagnie en invoquant le concept de *«prix dynamique»*, fondé, dit-il, sur la loi de l'offre et de la demande.

En fait, le calcul ressemble davantage à une enchère qui vise à maximiser le prix obtenu pour un service, le tout dans l'opacité la plus complète. Car dans une enchère normale, toutes les personnes intéressées annoncent un prix et savent si une autre personne offre davantage. En théorie, tout cela semble bien beau pour des tableaux et autres objets de luxe, mais ce mécanisme de fixation des prix n'est pas acceptable dans des situations qui soulèvent des questions de justice et d'éthique sociales liées à des services essentiels. Ainsi, allons-nous mettre aux enchères les rendez-vous ou encore les lits dans les hôpitaux grâce à des algorithmes «performants»? Imaginons Hydro-Québec annoncer qu'elle passe au «tarif dynamique», car elle est bien sûr une entreprise dynamique! L'algorithme vous dirait désormais le prix pour midi, 17 heures, etc., lequel prix pourrait être multiplié par 1,8 ou même 9,7: à vous de décider de couper le courant ou non! Bien informé quelques minutes à l'avance, le client pourra toujours prendre *«une décision éclairée»*, comme l'affirme le représentant d'Uber.

Ce qui était encore impossible il y a 20 ans est ainsi devenu possible et même facile: connaître à la minute et même à la seconde près l'état de l'offre et de la demande d'un service donné: train, avion, consommation électrique. Pensons au délire des transactions à haute fréquence (*high frequency trading*) qui permettent de spéculer à la Bourse au dixième de seconde grâce, encore là, aux algorithmes!

Mais ce que dit l'algorithme de calcul est en fait ceci: *«Cher client, vous attendez dehors à moins 20 degrés Celsius et voulez rentrer à la maison? Combien êtes-vous prêt à me donner, sachant que je vous affirme que d'autres personnes (non présentes) m'offrent 8,9 fois le tarif de base?»* Cela ressemble beaucoup à du chantage…

Derrière l'euphémisme du «prix dynamique» se cache en effet le retour au capitalisme sauvage non réglementé. Pis encore, alors que l'enchère vous laisse voir le dernier prix offert (et non pas demandé), personne ne connaît l'équation sur laquelle se base l'algorithme pour fixer le rythme d'augmentation des prix et affirmer que cela «répond à la demande». Le client redevient un otage. Car tout algorithme ne fait que ce qu'on lui demande de faire. En plus du nombre de personnes appelant un taxi au même moment dans un coin de la ville, son concepteur peut décider de tenir compte de la température extérieure, de l'état des routes et même du risque de se rendre dans certains quartiers. Il n'y a pas de limites aux paramètres possibles et personne ne connaît le contenu des algorithmes. Le tout est totalement opaque et peut être modifié n'importe quand sans qu'on le sache! Peut-on vraiment faire confiance à l'entreprise qui affirme: *«Mais nous sommes des entrepreneurs socialement responsables et on vous assure que notre calcul est juste et équitable»*? En réalité, le «tarif dynamique» est la nouvelle tentative de retour au libéralisme sauvage du XIXe siècle en utilisant des technologies du XXIe siècle.

En somme, ce qu'Internet rend aujourd'hui possible est un retour à la compétition sauvage par la mise au point d'algorithmes de calcul que l'on présentera comme de simples outils techniques objectifs qui appliquent des «lois» de l'économie. En vérité, le développement des sociétés civilisées et moins injustes s'est fait en contrôlant toujours davantage les marchés et en leur imposant des règles de fonctionnement qui tiennent compte du caractère abusif et donc non éthique de certaines pratiques commerciales. Pour éviter l'anarchie, les États contrôlent en effet la Bourse, le prix des médicaments, des logements, etc. La Chine vient même de décider d'utiliser un algorithme qui ferme automatiquement la Bourse pour éviter les paniques si elle chute de plus de 7% dans la journée! Seul un contrôle social permettant de connaître, de vérifier et de valider les formules qui se cachent au cœur des algorithmes qui se multiplient permettra d'éviter que les citoyens ne redeviennent des otages aux mains de nouvelles entreprises qui se présentent toujours comme étant «dynamiques», «innovantes» et à la «fine pointe de la technologie»…

IDÉES

Un homme sans son péché

Dans la série, l'avarice ne colle plus à la peau du personnage principal. N'est-ce pas révélateur ?

JACQUES DUFRESNE
Éditeur de l'Encyclopédie de l'Agora et du portail Homo Vivens

ICI RADIO-CANADA TÉLÉ

Dans la version 2016 du roman de Claude-Henri Grignon, le nouveau Séraphin (à gauche) ne naît pas avare, il le devient, comme par choix..

Un homme et son péché. Ce roman de Claude-Henri Grignon, paru à Montréal en 1933 et plusieurs fois réédité, a donné lieu à des représentations théâtrales, à une série radiophonique, à une série télévisée, à des films, à une bande dessinée. Il semble immortel : une nouvelle série télévisée commence en janvier 2016.

Mais s'agit-il de la même œuvre ? Dans cette série, l'homme et son péché passent au second plan pour faire place à la conquête des pays d'en haut. Plus précisément et plus significativement, le péché d'avarice ne colle plus à la peau du personnage principal comme l'avait conçu l'auteur. Le nouveau Séraphin ne naît pas avare, il le devient, comme par choix.

Ne serait-ce pas là, avec quelques décennies de retard par rapport à l'histoire, la fin du « caractère » considéré comme un fait de nature pratiquement immuable et l'avènement de la « personne », plus malléable, plus plastique, plus libre aussi, selon la conception que l'on a de la liberté aujourd'hui. Le mot latin *persona* signifie masque. On peut changer son masque, mais peut-on changer sa nature ? Encore faut-il en avoir une.

La Bruyère, l'auteur des *Caractères*, était plutôt d'avis que la nature peut subir de grands changements, que rien n'est moins assuré que cette identité dont le caractère est l'un des signes. *« Tout est étranger dans l'humeur, les mœurs et les manières de la plupart des hommes. Tel a vécu pendant toute sa vie chagrin, emporté, avare, rampant, soumis, laborieux, intéressé, qui était né gai, paisible, paresseux, magnifique, d'un courage fier et éloigné de toute bassesse : les besoins de la vie, la situation où l'on se trouve, la loi de la nécessité forcent la nature et y causent ces grands changements. Ainsi tel homme au fond et en lui-même ne se peut définir : trop de choses qui sont hors de lui l'altèrent, le changent, le bouleversent ; il n'est point précisément ce qu'il est ou ce qu'il paraît être. »*

La Bruyère ajoute — ce qui n'a rien de flatteur pour le Séraphin décrit par Grignon — que l'avarice afflige surtout les vieillards. *« Ce vice est plutôt l'effet de l'âge et de la complexion des vieillards, qui s'y abandonnent aussi naturellement qu'ils suivaient leurs plaisirs dans leur jeunesse, ou leur ambition dans l'âge viril ; il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé, pour être avare ; l'on n'a aussi nul besoin de s'empresser ou de se donner le moindre mouvement pour épargner ses revenus : il faut laisser seulement son bien dans ses coffres, et se priver de tout ; cela est commode aux vieillards, à qui il faut une passion, parce qu'ils sont hommes. »*

Il n'en reste pas moins que les avares de Molière, de Balzac (le père Grandet dans *Eugénie Grandet*) et de Claude-Henri Grignon sont avares de nature et pour la vie. De toute évidence, La Bruyère ne donnait pas au mot *caractère* le même sens que les caractérologues du XX^e^ siècle. Je maintiens donc ma thèse : en laissant leur héros libre de devenir avare, les auteurs de la série 2016 s'inscrivent dans une nouvelle tendance où la personne et ses choix remplacent la nature et ses déterminations.

La morale a deux fins : la rectitude des actes et la transparence de l'être. Dans le Québec d'hier, l'accent était mis, parfois exclusivement, sur la rectitude des actes. Certes, dans ces conditions, les belles façades n'étaient souvent que des « sépulcres blanchis », mais parmi les personnages du roman de Grignon, les atteintes à l'être étaient limitées : ils étaient protégés par leur caractère.

C'était la fin d'une époque. À quoi bon la rectitude des actes, dira-t-on plus tard, si elle a pour prix le ressentiment, le refoulement ; si à la fin, l'âme reste jonchée des désirs et des rêves avortés. La transparence de l'être, souvent appelée authenticité, devient alors le premier souci et la morale passe dans l'orbite de la psychologie, avec des risques comme ceux que révèle l'enquête sur *L'amour au temps du numérique* [documentaire de Sophie Lambert] : on se permet tout dans les actes pour mieux s'estimer soi-même.

Comment gagner sur le tableau des actes sans perdre sur le tableau de l'être ? Cette vertu intégrale est le défi que chaque individu à chaque époque se doit de relever.

RADIO-CANADA

Les avares de Molière, de Balzac et de Claude-Henri Grignon sont avares de nature et pour la vie.

Revitaliser les langues et les cultures autochtones

La langue est plus qu'un outil d'expression

KATSI'TSAKWAS ELLEN GABRIEL
Militante et artiste mohawk de la nation Kanehsatake

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) est un outil important dans le processus de décolonisation et de réconciliation. Ainsi, un des éléments clés de la réalisation du droit à l'autodétermination des peuples autochtones est la revitalisation des langues et des cultures autochtones. Les lois et politiques sur les langues au Canada ne visent pas vraiment la revitalisation des langues et des cultures autochtones. Plus que jamais, on assiste à un véritable état d'urgence dans la plupart des communautés, qui sont en train de perdre des locuteurs, détenteurs de savoirs traditionnels, ce qui fragilise la fondation même sur laquelle l'identité d'un peuple est construite.

Une étude de Statistique Canada estimait que, sur les 53 langues autochtones parlées au Canada, seulement 3 survivraient à la fin de ce siècle. Elles incluent l'inuktitut, le cri et l'algonquin. La langue est plus qu'un outil d'expression. C'est un don de nos ancêtres. Elle reste aujourd'hui un lien vers notre cosmologie ancestrale, elle révèle une profonde compréhension de notre place dans le monde et auprès de la Terre-Mère et elle régénère avec chaque nouvelle génération la connexion entre tous les êtres vivants. La langue, la culture, le développement social et politique sont indivisibles dans la réalisation des droits de la personne et de l'autodétermination des peuples autochtones. Les langues autochtones telles que le kanien'kéha sont proactives en cela que, dans leur majorité, elles sont constituées de 80 % de verbes. Leur nature descriptive leur a permis d'évoluer à travers les générations jusqu'à aujourd'hui.

Des dogmes et des attitudes vieilles de plusieurs siècles ont été le fondement des doctrines et des législations coloniales racistes ayant pour objectif l'assimilation et l'accaparement des terres. La colonisation a visé les familles des peuples autochtones, leur identité, leur langue, leur culture et leur mode de gouvernance et cela a été commodément omis dans l'enseignement de l'histoire canadienne, leur génocide ayant été déguisé en évolution normale et naturelle de la société. Le système des pensionnats autochtones et la Loi sur les Indiens ont contribué à l'actuelle disparition des langues, des cultures, de la gouvernance traditionnelle et de l'identité autochtone.

Les politiques d'assimilation continuent d'être imposées aux communautés autochtones via le système d'éducation des jeunes d'âge scolaire. Les politiques de financement obligent en effet l'utilisation prédominante des deux langues coloniales officielles au Canada, l'anglais et le français. Les conseils de bande ne peuvent recevoir de financement pour leurs écoles à moins qu'ils n'adhèrent aux programmes scolaires conçus par les provinces qui relèguent les langues autochtones à la troisième place, au mieux.

Chaque jour qui passe, les défenseurs des langues autochtones sont confrontés à des défis plus lourds du fait de la technologie et de la culture de masse quant à la façon de rendre leur langue ancestrale utile et pertinente pour la communauté et les jeunes. Mais ce qui rend le défi plus complexe est le manque de ressources humaines et financières pour le relever, amenant ces professionnels à passer la moitié de leur temps à rédiger des demandes de subventions et à déposer des rapports mensuels d'activités et des rapports financiers.

Pour changer cette situation, il faudrait :

Assurer des financements récurrents pour les centres de langues et de cultures autochtones. Le financement doit être supérieur à ce qui peut être comparable pour le français ou l'anglais du fait de l'urgence de la régénération des langues dans la plupart des communautés autochtones.

Mettre en place des programmes de revitalisation de la langue dans les communautés, menés par des professeurs, des militants et des locuteurs afin de recruter de nouveaux locuteurs. Par exemple, Kahnawake a créé un programme de trois ans dans lequel les participants étaient payés pour suivre les cours sur une base journalière. Leur programme a été un succès, beaucoup des étudiants travaillant maintenant dans les écoles de la communauté.

Que les parents jouent un rôle actif dans la revitalisation des langues autochtones et apprennent leur langue en même temps que leurs enfants à la maison.

Que les aînés, qui sont des locuteurs détenteurs de savoirs traditionnels, fassent obligatoirement partie de tout programme de revitalisation, régénération de la langue.

Mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation pour les jeunes et les enfants. Cela est essentiel pour comprendre les conséquences de l'impérialisme, de la colonisation et de l'assimilation sur l'érosion des langues et des cultures.

Malheureusement, le temps n'est pas de notre côté quant à l'enjeu de la revitalisation des langues et des cultures. Comme pour nos ancêtres avant nous, notre identité est inextricablement liée à notre terre, à notre relation à la terre et à toutes nos relations. Parler nos langues nous permet d'approfondir et de renforcer ces relations. Mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones permet de prendre en compte tous les piliers de notre identité. C'est essentiel pour la revitalisation des langues et des cultures autochtones et pour que les peuples autochtones puissent jouir de leur droit à l'autodétermination.

◆ ◆ ◆

Des commentaires ou des suggestions pour Des Idées en revues ? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com *et à* gtaillefer@ledevoir.com.

Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, un extrait de la revue *Droits et Libertés* (vol. 34, n° 2, automne 2015, liguedesdroits.ca).

L'ÉQUIPE DU DEVOIR
RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné *(adjoints à la direction de l'information)*, Antoine Robitaille et Guy Taillefer *(éditorialistes, responsables de la page Idées)*, Michel Garneau *(caricaturiste)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Michaël Monnier et Olivier Zuida *(recherchistes photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Alexandre Shields *(environnement)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli *(reporters)*; **information politique :** Marco Fortier *(chef de division)*, Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté *(reporter)*, Julie Carpentier *(pupitre)*; **information culturelle :** Catherine Lalonde *(responsable du cahier Livres)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, François Lévesque et Caroline Montpetit *(reporters)*, Benoît Munger et Philippe Papineau *(pupitre)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(chef de division)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*; **information internationale :** Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)*, Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay *(pupitre)*; **section art de vivre:** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; Loïc Hamon *(cahiers spéciaux)*; **équipe internet:** Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(pupitre)*, Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa *(assistants)* ; **correction :** Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction:** Amélie Gaudreau *(secrétaire)*, Laura Pelletier et Arnaud Stopa *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)*. **PUBLICITÉ** Mélisande Simard *(adjointe par intérim)*, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte *(avis légaux)*, Amélie Maltais *(coordonnatrice)*, Laurence Hémond *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur web)*, Imane Boudhar *(analyste programmeur)*, Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara *(coordonnatrice des communications et de la promotion)*, Catherine Gentilcore *(coordonnatrice du service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Florentina Draghici et Xavier Pigeon *(par intérim)*.

ACTUALITÉS

PAPE

SUITE DE LA PAGE 1

de Dieu aux hommes de [ce] *temps de façon plus compréhensible».*

Nul besoin d'être dans le secret des dieux pour comprendre que François, avec ce jubilé, veut imprimer sa marque sur une Église déchirée entre des tendances conservatrices et modernistes. En entretien avec Alain Crevier pour *L'Actualité* (janvier 2016), le vaticaniste britannique David Willey dit que le pape aura bientôt 80 ans et est conscient de l'urgence d'agir. *«Il sait que si l'Église ne change pas d'attitude — et je ne parle pas de changer l'enseignement de l'Église, mais bien de changer d'attitude —, ce sera la fin»*, précise Willey.

La réponse de François à cette situation d'urgence est l'accent mis sur la miséricorde, *«le message le plus important de Jésus»*, confie-t-il à Tornielli, qui fut son premier biographe. En ouvrant Vatican II, Jean XXIII déclarait que l'Église *«préfère recourir au remède de la miséricorde plutôt que d'empoigner les armes de la rigueur»*. François, aujourd'hui, sans passer par la lourde mécanique d'un nouveau concile, veut clairement voir l'Église renouer avec cet esprit d'*«hôpital de campagne»*, une formule qu'il emploie à deux reprises, pour en faire *«une Église qui réchauffe le cœur des gens, par son attention et sa proximité»*, une Église dont les ministres et les fidèles sortent des lieux de culte et des paroisses pour aller *«chercher les gens là où ils vivent, où ils souffrent, où ils espèrent»*.

Deux logiques

S'exprimant plus librement que dans le cadre d'une encyclique, François, dans ce livre, n'hésite pas à opposer *«deux logiques en matière de pensée et de foi»*. Il y a, explique-t-il, la logique des *«docteurs de la Loi»*, qui fait passer la rigueur avant la miséricorde et craint d'effaroucher les justes en faisant preuve de laxisme. La logique de Dieu, affirme pourtant François, s'adresse aux pécheurs, elle *«accueille, embrasse, transfigure le mal en bien, transforme et rachète mon péché, commue la condamnation en salut»*.

La première logique, insiste le pape, éloigne les gens de l'Église et est mortifère, c'est celle des *«sépulcres blanchis»* qui mène à un cléricalisme *«fermé aux surprises de Dieu»*. François va même jusqu'à dire qu'il se surprend parfois à *«penser qu'une bonne glissade ferait du bien à certains personnages si rigides, car ainsi, en se reconnaissant pécheurs, ils rencontreraient Jésus»*.

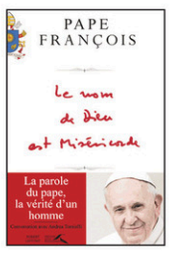

Les catholiques conservateurs qui accusent François de désacraliser la fonction papale ne trouveront rien pour se rassurer dans ces entretiens où le souverain pontife fait souvent preuve d'audace. Ainsi, il avoue qu'il lui arrive d'avoir *«une mauvaise pensée sur quelqu'un»*, raconte l'histoire d'une de ses nièces, mariée civilement avec un homme précédemment marié, pour préciser que cet homme pieux est néanmoins admirable, salue le courage d'une jeune femme réduite à la prostitution qui a rencontré l'amour dans une maison close et souhaite se marier et affirme, enfin, être très attaché aux prisonniers à cause de la conscience qu'il a d'être un pécheur.

«Pourquoi eux et pas moi? se demande-t-il quand il va les visiter. *Je devrais être ici, je mériterais d'y être. Leurs chutes auraient pu être les miennes, je ne suis pas meilleur que ceux qui sont en face de moi.»* À ceux que ces paroles choqueront, François réplique en disant trouver sa consolation auprès de l'apôtre Pierre: *«Il avait renié Jésus et il a quand même été choisi.»*

Défis

En développant sa théologie de la miséricorde, le pape va très loin. Il explique que la honte suscitée par la conscience du péché est une grâce parce qu'elle permet *«la rencontre avec la miséricorde de Jésus»* et *«nous rend humbles»*. L'Église, quant à elle, a la mission de *«faire sentir aux gens qu'il n'existe pas de situation sans issue»*, comme l'illustrent l'épisode évangélique de la femme adultère et la parabole du fils prodigue.

La reconnaissance du péché comme péché est un devoir de vérité et le respect de la justice des hommes, dans le cas de crimes, est nécessaire, affirme François, mais la miséricorde divine n'en reste pas moins infinie pour ceux qui la demandent et impose aux hommes d'*«aider ceux qui sont tombés à se relever»*. Le pape se réjouit, d'ailleurs, du recul de la peine de mort dans le monde et des progrès en matière de réinsertion sociale des détenus. Mollement questionné par Tornielli au sujet des homosexuels, il s'esquive, sans condamner.

De gros défis attendent le pape. Dans *«Les 12 travaux du pape François»* (*La Vie*, 31 décembre 2015), la journaliste Marie-Lucile Kubacki mentionne notamment, à ce chapitre, la réorganisation d'une curie pourrie par les scandales, la consolidation du virage écologique de l'Église, un dénouement heureux du synode sur la famille (divorcés remariés, homosexuels), la réaffirmation d'une Église au service des pauvres et la relance du dialogue interreligieux. Tout cela n'ira pas sans résistance.

Plaidoyer pour une Église humble, à l'écoute, souriante et forte de sa vérité miséricordieuse, ce livre ne convaincra certes pas les incroyants, mais il affiche le visage d'un catholicisme accueillant.

Collaborateur
Le Devoir

LE NOM DE DIEU EST MISÉRICORDE
Pape François
Conversation avec Andrea Tornielli
Robert Laffont et Presses de la Renaissance
Paris, 2016, 176 pages

BOWIE

SUITE DE LA PAGE 1

duquel on ne savait plus rien. On pense: sacré mystificateur, va! Avec en même temps un pincement… Et si c'était vrai? Mort, notre génie, notre guide, notre David tant chéri?

Et puis rapidement, les confirmations se sont succédé: communiqué sur la page de Bowie (*«mort paisiblement, entouré par les siens»*), et puis l'intervention du fils de David Bowie né David Jones, le cinéaste Duncan Jones qui renchérissait sur Twitter, ne laissant plus de doute: *«Je suis désolé et triste de dire que c'est vrai.»* Et puis la déferlante des réactions à vif. Le bédéiste Phlpp Grrd, dont *Le Devoir* publiait vendredi le dessin de la pochette de *David Live* pour illustrer mon papier sur les vinyles, écrit: *«J'ai perdu mon héros.»* Chacun envoie ses clips, ses photos, ses souvenirs, des mots qui pourraient être des titres d'articles: *«The man who fell to earth has gone back to the stars…»*, ai-je lu.

Mille et un Bowie s'entremêlent

On évoque les rares passages à Montréal: l'élégantissime Bowie de la tournée *Serious Moonlight,* au Forum en juillet 1983, l'incroyable proximité de la prestation à MusiquePlus le 22 novembre 1999 (j'ai une cicatrice là où je me suis pincé au sang), le Métropolis en 1997, le spectacle rétrospective du *Reality Tour* au Centre Bell en décembre 2003. J'en oublie. Qui était au Forum en 1976?

D'autres font comme moi en ce moment même: ils ont ressorti les albums, et Bowie chante. Ici c'est *Aladdin Sane* qui tourne. L'album avec l'éclair qui strie le visage et la goutte de mercure qui coule de l'os de l'omoplate. *Drive-In Saturday, Panic In Detroit, Cracked Actor…* Paradoxe de ces jours de deuil très communément ressentis: le mort est incroyablement vivant, on a l'impression qu'en ouvrant les fênêtres des Bowie de toutes époques et toutes incarnations se répondraient. Télescopages, confrontations, contrastes. Il y a eu tellement de Bowie, le *David Jones* du Swingin'London des années 1960 (45 tours introuvables, avec *The Lower Third,* entre autres), le Bowie extraterrestre de *Space Oddity,* le Bowie glam des années Ziggy Stardust, le Bowie soul new-yorkais de *Young Americans* (*Fame* avec Lennon, rencontre bénie des dieux), le Bowie en Thin White Duke de *Station to Station*, le Bowie de la période berlinoise avec Brian Eno, et ainsi de suite.

Protéiforme pour être libre

Et je ne parle même pas du Bowie des arts visuels, en perpétuelle rupture esthétique, du Bowie des films et des clips en avant de l'avant-garde, de la théâtralisation sans fin de lui-même. L'artiste plus complet que complet (car repoussant l'idée même de l'artiste complet), l'être protéiforme. L'homme sans limites, dans la provocation (mi-Bowie mi-chien très en rut sur la pochette de *Diamond Dogs*), abolissant les frontières entre homme et femme, transgenre dans la représentation, bisexuel avoué: quand il ne changeait pas tout, il annonçait les changements à venir.

Ça me revient tout en vrac, la bio des émotions ne connaît pas la chronologie: Bowie avec Freddie Mercury et Queen pour *Under Pressure* en 1981; le clip diffusé à Live-Aid en 1985 avec Mick Jagger, combat de boucs le temps de *Dancing in the Street*; la photo de Bowie avec Lennon, Simon et Garfunkel aux Grammy Awards de 1975. Je viens de voir sur YouTube un clip que je ne connaissais pas, où Ray Davies des Kinks partage avec Bowie son *Waterloo Sunset.* Je revois Bowie en Ace, le Mod des Mods, roi de la piste de danse dans *Quadrophenia*, le film tiré de l'opéra-rock de Pete Townsend et des Who. Les Who que Bowie chantait sur *Pinups, I Can't Explain, Anyway Anyhow Anywhere*: j'ai connu ces versions-là avant les originales. Tout se recoupe.

Les chansons et la mort

Avez-vous repiqué, vous aussi, les accords de *Space Oddity*? Chanté les harmonies? *«This is Major Tom to Ground Control/I'm stepping through the door/And I'm floating in the most peculiar way/And the stars look very different today…»* C'était bien avant *C.R.A.Z.Y.*, encore plus longtemps avant que la chanson n'accompagne *Don Draper* sur sa route ne menant nulle part à la fin d'un des derniers épisodes de *Mad Men*. Où flottes-tu aujourd'hui, Major Tom? *Can you hear me, Major Tom?*

Ça aussi, ça arrive quand partent ces artistes suprêmes, dont les chansons nous ont accompagnés toute la vie: on les entend comme si elles nous avaient toujours préparés à cette mort, qui surprend pourtant tellement. J'entends *Ashes To Ashes* autrement. Et *The Next Day*, la chanson-titre de l'avant-dernier album, paru en 2013: *«Here I am/Not quite dying/My body left to rot in a a hollow tree.»* Le fait est que tout le nouvel album, ce *Blackstar* si bien nommé, se révèle un peu plus à chaque écoute l'œuvre d'un créateur qui regarde la mort en face. Il n'y a qu'à voir Bowie dans le clip terrible de *Lazarus*, mettant en scène sa propre mort. Ou écouter *I Can't Give Everything Away,* la toute dernière chanson. *«Seeing more and feeling less/Saying no but meaning yes/This is all I ever meant/That's the message that I sent…»* Message entendu, monsieur Bowie. Tout vivre, tout transcender, y compris la mort.

Le Devoir

MADAYA

SUITE DE LA PAGE 1

a fait savoir Pawel Krzysiek, porte-parole de la section syrienne du CICR. *Ils sont faibles, fatigués. Lors de la distribution de couvertures, ils nous ont dit, c'est très bien, mais avez-vous aussi de la nourriture?»*

C'est donc avec un soulagement évident que les deux camions de denrées alimentaires ont réussi à entrer en début de soirée lundi, ont raconté les responsables de l'aide humanitaire sur le terrain.

Depuis le 1er décembre, déjà 26 personnes sont mortes de faim, a annoncé vendredi dernier Médecins sans frontières (MSF). L'organisme a précisé que, parmi ces victimes de la faim, six avaient moins d'un mois et cinq étaient âgées de plus de 60 ans. *«Les gens sont épuisés, ils ont faim. Sans aide adéquate, ils vont mourir»*, prévient Radouane Al-Basha, un militant local.

Une «prison à ciel ouvert»

Assiégée depuis plus de six mois, Madaya était complètement isolée depuis de nombreux mois, mais les choses se sont aggravées au cours des dernières semaines alors que la famine s'est intensifiée.

Leurs dernières ressources épuisées, les 42 000 habitants en étaient réduits à manger des feuilles d'olivier, de l'eau relevée d'épices, parfois mélangée à un peu de riz. *«Depuis 15 jours, nous ne mangeons que de la soupe. J'ai vu de mes propres yeux un jeune homme tuer des chats et présenter aux membres de sa famille la chair comme étant de la viande de lapin»*, a témoigné Hiba Abdel Rahmane, 17 ans, interrogée par une journaliste de l'Agence France-Presse. *«Il y a des gens qui se nourrissent dans les poubelles et d'autres qui ne mangent que de l'herbe. Nous avons demandé aux hommes armés de la nourriture, mais ils ont refusé de nous en donner»*, a ajouté cette jeune fille qui attendait le convoi avec sa famille.

LOUIA BESHARA AGENCE FRANCE-PRESSE

Un enfant mange un fruit aux abords de la ville assiégée de Madaya. Une poignée de survivants ont été autorisés à quitter la ville.

Des médicaments et du matériel chirurgical étaient aussi attendus, les réserves étant de plus en plus minces à Madaya. L'arrivée de l'aide était d'autant plus urgente que la ville compte des blessés et des malades.

Située à proximité de la frontière libanaise, Madaya est contrôlée par les rebelles depuis juillet 2015. Depuis, la petite ville est encerclée par l'armée syrienne et ses alliés du Hezbollah libanais qui ont tendu des fils de fer barbelés, posé des mines et déployé des tireurs d'élite. Madaya est *«une prison à ciel ouvert»*, a déclaré le directeur des opérations de MSF, Brice de le Vingne. *«Il n'y a aucun moyen d'y entrer ou d'en sortir, juste d'y mourir»*, a-t-il ajouté. *«C'est un exemple clair des conséquences que provoque le recours au siège* [d'une ville] *comme stratégie militaire»*, a-t-il aussi précisé par voie de communiqué.

400 000 Syriens assiégés

L'acheminement de l'aide se fait lentement, l'opération étant particulièrement complexe puisqu'elle est synchronisée avec celle en cours à Foua et à Kefraya. Situés à des centaines de kilomètres de Madaya, dans le nord-ouest de la Syrie, ces deux villages reconnus pour leur position pro-Assad sont également assiégés mais, cette fois, par la coalition islamiste de l'Armée de la conquête, dirigée par les djihadistes du Front Al-Nosra et le groupe salafiste Ahrar Al-Cham. Selon l'accord politique négocié entre le régime et les combattants anti-Assad, le sort des trois localités encerclées est intimement lié.

Selon l'ONU, ce sont près de 400 000 Syriens qui vivent aujourd'hui dans des villes assiégées. Une majorité l'est par des djihadistes de l'État islamique dans l'est du pays. Un peu moins de 200 000 sont encerclés par les forces du régime. Les rebelles, surtout d'Ahrar al-Sham, assiègent, eux, environ 12 000 personnes dans des villes du Nord syrien. Toujours selon l'ONU, seuls 10% des convois d'aide humanitaire sont autorisés à pénétrer dans les localités assiégées.

Dans le cas de Madaya, c'est le tollé international provoqué par les nombreux témoignages de famine qui ont filtré au cours des derniers jours qui ont donné le feu vert à l'entrée du convoi humanitaire.

Avec l'Agence France-Presse et Le Monde
Le Devoir

ANGLOPHONES

SUITE DE LA PAGE 1

«Il s'agit d'un enjeu bien trop important pour limiter la consultation aux seules personnes sélectionnées par le gouvernement», estime Marcus Tabachnick, directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

La semaine dernière, 200 personnes ont participé à une séance d'information organisée par la Commission scolaire English-Montréal au sujet du projet de loi 86. Parents, enseignants et personnel scolaire ont notamment pris la parole.

«Pour nous, cela affecte tout. Ce n'est pas qu'un projet de loi sur l'éducation. C'est un projet de loi qui va affecter la communauté anglophone dans son ensemble à l'échelle du Québec. De nombreux groupes communautaires veulent et doivent être entendus. En dehors des grands centres, les écoles ne sont pas qu'un édifice. Ce sont les centres de nos communautés. C'est la vitalité, la longévité de nos communautés anglophones. C'est à cela que le projet de loi 86 s'attaque.» Groupes communautaires, de pressions, élus scolaires et municipaux doivent notamment se faire entendre à l'Assemblée nationale, fait valoir M. Tabachnick.

Centralisation des pouvoirs

Le projet de loi 86 accorde *«tous les pouvoirs»* au ministre *«d'utiliser, de transférer et de modifier* [le système scolaire] *et de s'attaquer aux écoles»*, prétend M. Tabachnick.

«Ce n'est pas un projet de loi au sujet des parents, ce n'est pas un projet de loi au sujet des élèves. Il vise à centraliser les pouvoirs au bureau du ministre Blais. Cela semble être la façon de procéder de ce gouvernement que de mettre entre les mains d'un groupe privilégié de ministres un pouvoir très important. Ce n'est tout simplement pas acceptable», martèle M. Tabachnick, qui œuvre dans le secteur de l'éducation anglo-québécoise depuis des décennies.

La présidente de la Commission scolaire English-Montréal, Angela Mancini, abonde dans le même sens. Les consultations particulières, sous leur forme actuelle, constituent un *«simulacre»* de démocratie, selon elle.

Son avis sur le projet de loi comme tel n'est guère plus élogieux. *«On dit que les parents, les profs et les directions d'école vont avoir plus de pouvoir. C'est du marketing. Cette loi ne donne pas plus de pouvoirs aux citoyens, elle les centralise à Québec.»*

Depuis le retour du temps des Fêtes, les élus scolaires déploient toute leur énergie afin de faire passer ce message à leurs députés régionaux, quelle que soit leur allégeance politique, ajoute-t-elle.

Les problèmes abondent sur le plan du portefeuille de l'éducation, selon M. Tabachnik. Le projet de loi 86 n'en est que le point culminant, après une année d'affrontements avec François Blais.

Afin de recoller les pots cassés entre le secteur de l'éducation et le gouvernement du Québec, il pourrait être opportun pour Philippe Couillard de nommer quelqu'un d'autre à l'Éducation alors qu'il s'apprête selon toute vraisemblance à revoir la composition de son cabinet. *«On en appelle au bon sens du premier ministre* [afin de] *faire ce qui doit être fait. Nous avons essayé et essayé depuis maintenant plus d'un an de discuter ouvertement et honnêtement avec ce ministre quant aux changements potentiels qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs du gouvernement, sans pour autant tout modifier la Loi sur l'instruction publique. Le ministre Blais a offert la plus sourde oreille qui soit.»*

«Peut-être qu'il est temps de placer quelqu'un qui connaisse réellement quelque chose [à l'éducation]*»*, poursuit M. Tabachnick.

Du côté du gouvernement Couillard, on se défend d'avoir voulu prendre le contrôle des discussions. La question des consultations sur le projet de loi 86 a fait l'objet d'échanges entre les leaders des différents partis et les députés indépendants, souligne-t-on. Une consultation particulière *«élargie»* devrait débuter le 28 janvier. *«La commission procédera aux convocations rapidement. Plus de 50 groupes seront entendus. Tous ceux qui ne seront pas entendus peuvent transmettre des mémoires ou commentaires à la commission»*, a souligné une porte-parole de M. Blais, Julie White.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.